



RAPPORT
FINAL DU
**PROCESSUS DE
REVITALISATION
DU MAEP**

2016-2020

Sommaire

Tableaux et graphiques	3	
Acronymes	4	
Avant-propos du Directeur général du MAEP	7	
Résumé exécutif	9	
1	La redynamisation du MAEP et les 3R : Restauration, Revitalisation et Renouveau	19
1.1	Introduction	19
1.2	Sommet spécial et priorités de revitalisation	20
1.3	Priorités de la revitalisation et Plan stratégique 2016-2020	22
2	Acquis par Priorités de la revitalisation et Programmes	25
2.1	Introduction	25
2.2	Intégration du MAEP dans l'Union africaine / Rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD	26
2.3	Refonte de la philosophie du MAEP & révision de la méthodologie d'évaluation	33
2.4	Mobilisation des ressources au profit du MAEP	43
2.5	Respect des principes du MAEP	44
3	Institutionnalisation du MAEP	52
3.1	Introduction	52
3.2	Réformes institutionnelles	52
3.3	Instruments juridiques	54
3.4	Conclusion	54

Tableaux et graphiques

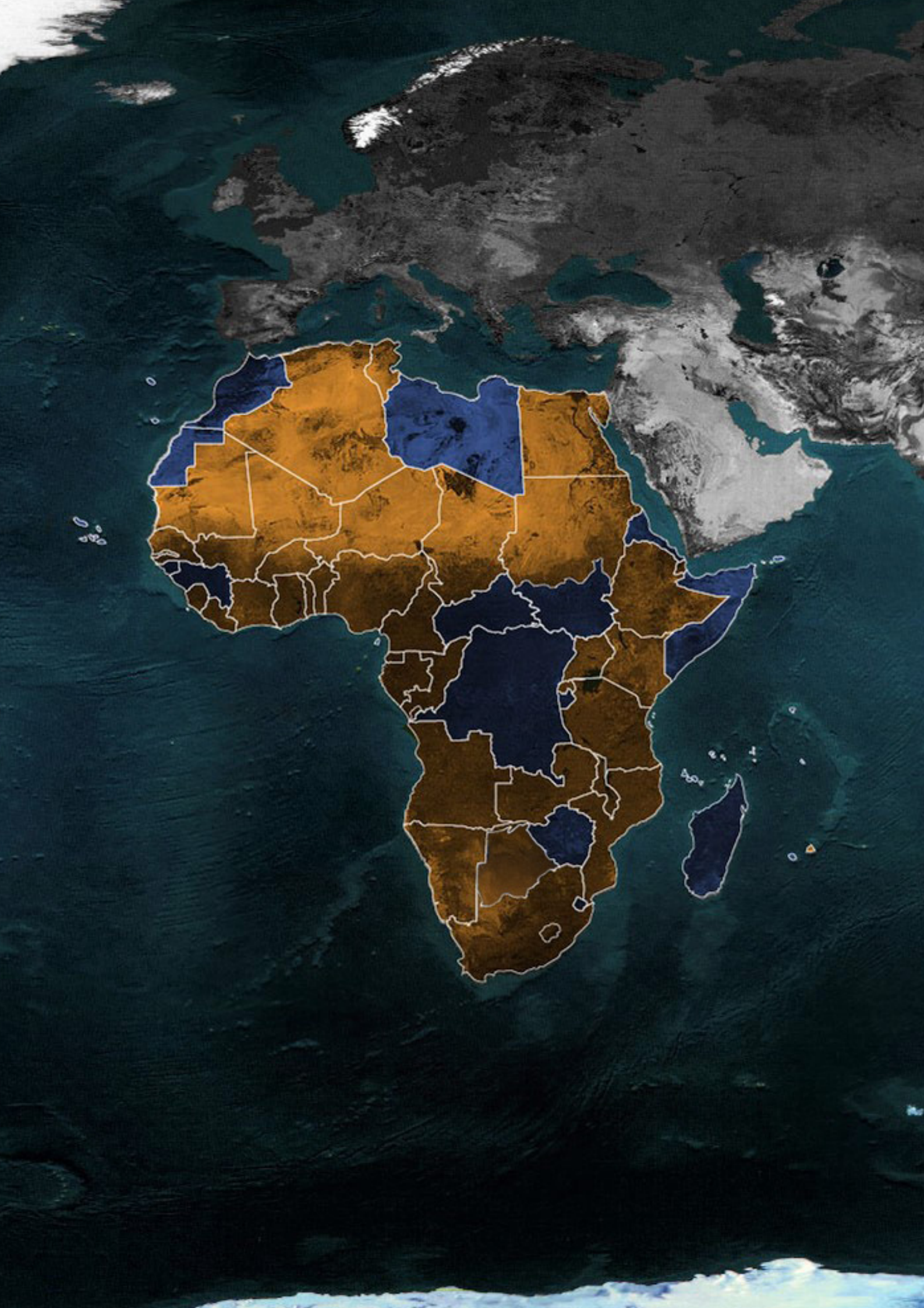
Tableau 1. Priorités de la revitalisation et Plan stratégique 2016-2020	24
Tableau 2. Réalisations annuelles par domaine prioritaire	25
Tableau 3. Projets de partenariat initiés en 2018.....	47

Acronymes

3R	Phases de restauration, de redynamisation et de renouvellement du Plan de redressement du MAEP
ABCA	Association des Banques centrales africaines
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AGA	Architecture africaine de gouvernance
AGOSS	Série de séminaires sur la gouvernance africaine
AMERT	Outil de suivi, d'évaluation et de déclaration pour l'Afrique
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
AULA	« Africa Union Learning Academy »
BAD	Banque africaine de développement
BAPA	Plan d'action de Buenos Aires
BRA-PNUD	Bureau régional du PNUD pour l'Afrique
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CADEG	Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CCUAC	Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPA	Comité des experts de l'administration publique des Nations Unies
CER	Communautés économiques régionales
CGA	Centre for Global Africa at Delaware State University
CGR	Conseil de gouvernance du Rwanda
COREP	Comité des représentants permanents
CPS	Conseil de paix et de sécurité de l'UA
CRR	Rapport d'évaluation de pays

CSAR	Rapport d'auto-évaluation de pays
CSS	Coopération Sud-Sud
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
DG	Directeur général
DREA	Département de l'économie rurale et de l'agriculture de l'UA
DSU	Delaware State University
EAP	Évaluation africaine par les pairs
EAU	Émirats arabes unis
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
FPHN	Forum politique de haut-niveau des Nations Unies
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Agence allemande de coopération internationale pour le développement)
HBU	Universités traditionnellement noires
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NGC	Conseils nationaux de gouvernance/Commissions nationales de gouvernance
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable (ODD)
ODD-NU	Objectifs de développement durable des Nations Unies
PGO	« Open Government Partnership »
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH-sida
OSAA	Bureau du Conseiller spécial de l'ONU pour l'Afrique
PAI	Projet d'appui institutionnel de la Banque africaine de développement au MAEP
PAN	Programme d'action national

PAP	Parlement panafricain
PBFA	Direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité
PMT	Plan à moyen terme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPDM	Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA
RGA	Rapport sur la gouvernance en Afrique
RGE	Réunion du groupe d'experts
RH	Ressources humaines
RNG	Rapport national sur la gouvernance
RNV	Rapport national volontaire
S&E	Suivi-évaluation
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SAP	Systèmes, applications et produits de traitement de données
SMART	Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini
SPPMERM	Direction de la planification stratégique, de la politique, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources
TI	Technologie de l'information
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNOSSC	Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud
WSG	The Wits School of Governance



Avant-propos du Directeur général du MAEP



J'ai le plaisir de présenter le Rapport final du processus de revitalisation du MAEP pour la période 2016-2020.

Je voudrais avant tout exprimer ma profonde satisfaction au regard des résultats enregistrés par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs depuis le sommet spécial historique des Chefs d'État et de gouvernement sur la revitalisation de janvier 2016. Je salue la dynamique impulsée par le Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP dans la matérialisation de la vision de revitalisation telle que décrite dans le présent rapport, ainsi que la supervision du MAEP par le Comité des points focaux, piloté de main de maître par le Kenya, le Tchad et l'Afrique du Sud au cours de la période 2016-2020. Je félicite également les hommes et les femmes d'État qui ont dirigé le travail de supervision technique sur la gouvernance au sein du Panel d'éminentes personnalités du MAEP, ainsi que les contributions des cadres du Secrétariat du MAEP et les interfaces du Mécanisme auprès des partenaires stratégiques, bilatéraux et multilatéraux de l'ensemble du système de l'UA, de nos États membres, du système des Nations Unies et du monde entier.

Cher lecteur, le présent Rapport final est la preuve de l'heureux aboutissement du processus de revitalisation du MAEP pour la période 2016-2020. Parmi les nombreuses réalisations importantes enregistrées, je voudrais relever deux qui me tiennent à cœur. D'abord en 2019, le Secrétariat a mis en œuvre les nouvelles évaluations ciblées. Les évaluations ciblées sont un nouvel outil d'évaluation de la gouvernance, piloté par les membres du Panel du MAEP, et axé sur des thèmes de gouvernance identifiés par les États membres. Les premières évaluations ciblées ont été réalisées en 2019, dont une pour Djibouti sur la décentralisation fiscale, deux pour la Zambie sur le tourisme et le développement des ressources minières, et une évaluation ciblée sur le chômage des jeunes pour la Namibie. En 2020, ce nouvel outil a permis de réaliser une évaluation ciblée sur la gouvernance de la santé et la riposte contre la pandémie de la COVID-19 pour la Sierra Leone.

Ensuite, le MAEP a été retenu en 2018 pour piloter le Rapport biennal sur la gouvernance en Afrique (RGA) en tant que projet phare de la Plateforme pour la gouvernance en Afrique, au titre de la décision inspirée par la réforme de Kagame à l'endroit du MAEP visant à suivre la mise en œuvre et à superviser le suivi et l'évaluation des grands axes de la gouvernance sur le continent en vertu de la décision Dec.631(XXVIII) de la Conférence de l'UA. Depuis lors, le MAEP a finalisé deux rapports sur la gouvernance en Afrique. Le RGA 2019 ayant été soumis à la Conférence de l'UA en février 2019, et le RGA 2021 sur les perspectives de la gouvernance en Afrique, qui a été finalisé en 2020, sera présenté à la prochaine session de la Conférence de l'UA en février 2021.

Le MAEP a servi le continent dans des conditions difficiles et a atteint et dépassé ses objectifs dans le cadre de l'exécution de son mandat durant cette période. Au vu de ces réalisations, permettez-moi de féliciter toutes les structures décisionnelles de l'UA et du MAEP, ainsi que la grande famille du MAEP pour ces résultats exceptionnels.

Pr Eddy Maloka

Directeur général du Secrétariat du MAEP
Midrand (Afrique du Sud), octobre 2020

Résumé Analytique

Introduction : La redynamisation du MAEP et les 3R : *Restauration, Revitalisation et Renouveau*

1. Le MAEP est le mécanisme d'auto-évaluation de l'UA en matière de gouvernance. Il met en œuvre son programme de travail en vue de la réalisation des composantes de gouvernance de l'Agenda 2063 de l'UA, et en particulier l'aspiration 3 à « Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour », et l'aspiration 4 à « Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ».
2. Le 29 janvier 2016, le Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP présidé par Son Excellence Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya a tenu un Sommet spécial dédié à la redynamisation du MAEP. Cinq domaines prioritaires clés figuraient parmi les points de discussion. Un sixième domaine prioritaire avait été intégré avant le deuxième sommet sur la revitalisation, organisé à Nairobi (Kenya), en août 2016. Les six domaines prioritaires étaient les suivants :
 - La refonte de la philosophie du MAEP ;
 - Le respect de la conformité avec les principes du MAEP ;
 - La mobilisation des ressources ;
 - L'intégration du MAEP dans le système de l'UA ;
 - Le rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs de développement durable (ODD) post-2015 ; et
 - La refonte de la méthodologie d'évaluation.
3. Le nouveau Directeur général du Secrétariat du MAEP, le Professeur Eddy Maloka, a décliné les six domaines prioritaires en un programme de revitalisation reposant sur les trois piliers de restauration, de redynamisation et de renouvellement du MAEP. Ce programme a été élaboré sur la base des délibérations et des instructions du sommet spécial, tout en s'inspirant davantage de la vision et de la mission originelles, des valeurs et des principes directeurs du MAEP, et en tenant compte des réalités nouvelles et émergentes sur le continent, notamment au niveau de l'UA.

Restauration

4. Le pilier « Restauration » portait sur les défis immédiats auxquels le MAEP est confronté, notamment : i) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de travail 2016 ; ii) le renforcement du respect des principes du MAEP ; iii) la mobilisation des ressources ; iv) l'intégration du MAEP dans le système et les processus de l'UA, et v) la mise en œuvre du Plan de travail du MAEP.
5. Les objectifs stratégiques de restauration étaient portés par un Secrétariat doté de capacités optimales qui devait conduire les initiatives visant à augmenter le nombre d'évaluations de pays et à mettre en œuvre plus efficacement les programmes d'action nationaux (PAN) du MAEP, et qui aurait la capacité de réaliser plusieurs évaluations simultanément, tout en développant de précieuses connaissances institutionnelles grâce à son travail de suivi et de collaboration concernant les pratiques de gouvernance dans les pays.

Redynamisation

6. Le pilier « Redynamisation », conçu pour se déployer en grande partie après la phase de restauration, a consisté à repositionner, revitaliser et intensifier l'engagement en faveur du mandat du MAEP. L'accent a été mis sur le repositionnement du MAEP, en liaison avec d'autres institutions, comme l'un des mécanismes de suivi et d'appui à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs mondiaux de développement durable à l'horizon 2030. Dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le MAEP devait contribuer aux objectifs relatifs à l'adoption des valeurs et pratiques démocratiques, des principes universels des droits humains, de la justice et de l'État de droit, ainsi qu'à la création d'institutions compétentes et à la mise en place d'un leadership transformationnel.

Renouvellement

7. Le pilier « Renouvellement », dont la mise en œuvre était prévue au cours des deux dernières années du plan stratégique quinquennal 2016-2020, portait sur l'évaluation, le perfectionnement et le renforcement des outils et processus du MAEP, notamment ses instruments de recherche et de collecte d'informations pour l'élaboration des rapports d'auto-évaluation de pays. La phase de renouvellement devait également consister à revisiter la philosophie qui sous-tend le MAEP, afin de rendre le Mécanisme plus pertinent dans un monde en mutation.

Réalisations par grand programme au cours de la période 2016-2020

Programme d'évaluation de pays

8. Au cours des trois phases de revitalisation, le programme d'évaluation de base du MAEP a connu une expansion dans l'ampleur et la profondeur des évaluations des États membres. Entre 2017 et 2020, le MAEP a réalisé dix évaluations par les pairs, avec en attente, six pays supplémentaires ainsi que des rapports d'évaluation ciblée prêts pour l'évaluation par les pairs en 2021 au niveau du Forum du MAEP. Il s'agit de :

- Janvier 2017 : évaluations complètes de Djibouti, du Tchad, du Sénégal ; deuxième évaluation du Kenya ;
- Janvier 2018 : évaluation complète du Soudan et deuxième évaluation de l'Ouganda ;
- Février 2019 : évaluation complète de la Côte d'Ivoire et deuxième évaluation du Mozambique ;
- Février 2020 : évaluation complète de l'Égypte et évaluation ciblée de la Namibie sur l'emploi des jeunes ;
- Six rapports en attente d'examen lors du sommet de 2021 :
 - l'évaluation complète du Liberia ;
 - l'évaluation de l'analyse des lacunes du Soudan ;
 - l'évaluation ciblée de Djibouti sur la décentralisation fiscale ;
 - deux évaluations ciblées de la Zambie sur le tourisme et la gouvernance des ressources minières ; et le
 - l'évaluation ciblée de la Sierra Leone sur la gouvernance sanitaire et la riposte à la pandémie de la Covid-19.



9. En 2019, le Secrétariat a mis en œuvre un nouveau programme d'évaluations ciblées. Les évaluations ciblées sont un nouvel outil d'évaluation de la gouvernance piloté par les membres du Panel du MAEP. Les premières évaluations ciblées réalisées en 2019 concernaient Djibouti sur la décentralisation fiscale, la Zambie sur le tourisme, d'une part et le développement des ressources minières, et la Namibie sur le chômage des jeunes. En 2020, ce nouvel outil a permis de réaliser une évaluation ciblée sur la gouvernance sanitaire et la riposte contre la pandémie de la Covid-19 au profit de la Sierra Leone.

Suivi-évaluation du MAEP et questionnaire électronique

10. L'équipe de suivi-évaluation (S&E) du MAEP a mis au point l'outil un questionnaire électronique en 2018. Ce questionnaire a servi à l'élaboration des rapports sur la gouvernance à partir de 2019, y compris les rapports d'évaluation ciblée de Djibouti (Afrique de l'Est), de la Zambie (2 évaluations ciblées, Afrique australe) et de la Namibie (Afrique australe). Il a également servi à la collecte de données par l'équipe des ODD du MAEP au Tchad (Afrique centrale), au Rwanda et en Tanzanie (Afrique de l'Est), en Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest) et en Égypte, en Tunisie et au Maroc (Afrique du Nord).



Recherche et Forum annuel sur la méthodologie du MAEP

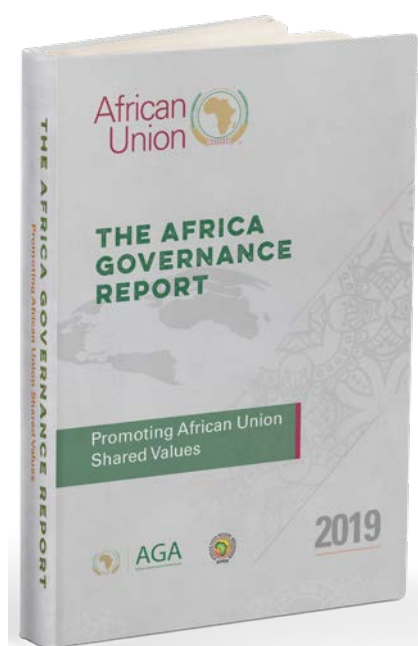
11. L'équipe en charge de la recherche et de la méthodologie du MAEP a organisé trois forums annuels sur la méthodologie depuis 2017. Ces forums ont servi de cadre de concertation annuelle multi-acteurs et de groupes de référence pour l'évaluation du processus, des outils et des approches du MAEP. L'équipe de recherche a également produit l'Atlas de la gouvernance en Afrique sur un double format physique et numérique, afin de faciliter l'accès aux principaux indicateurs de gouvernance de l'ensemble des 55 États membres de l'Union africaine. L'équipe a organisé une série de séminaires sur la gouvernance en Afrique. La troisième édition de la série de séminaires sur la gouvernance s'est ainsi déroulée en mode virtuel en décembre 2020, avec au menu, la présentation de huit documents élaborés par des experts du continent pour le séminaire sur des sujets liés à la gouvernance.

Mandat élargi du MAEP

12. Une évolution encourageante dans le processus de revitalisation du MAEP a été la prise de décisions par la Conférence de l'UA en faveur de l'intégration du MAEP avec d'autres institutions, plateformes et architectures de l'UA, et qui ont placé le Mécanisme au cœur de la gouvernance et de l'Agenda 2063 de l'UA.
13. Entre 2017 et 2019, la Conférence de l'UA a renforcé les liens entre le MAEP et l'UA par le biais de cette série de décisions conjointement désignées par le vocable de « Mandat élargi ».
- En janvier 2017, lors de la 28^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, l'UA a adopté les réformes de Kagame qui recommandaient l'extension du mandat du MAEP au suivi de la mise en œuvre et le suivi-évaluation des principaux axes de gouvernance du continent, en particulier l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable [AU Assembly/AU/Draft/Dec.14 (XXVIII) sur les résultats de la retraite de la Conférence de l'Union africaine sur la Réforme institutionnelle de l'Union africaine de janvier 2017].

- Toujours en janvier 2017, dans le cadre de ses décisions sur la revitalisation du MAEP, la Conférence de l'UA a instruit « le MAEP d'apporter un appui aux États membres dans le domaine des agences de notation » [AU Assembly/AU/Draft/Dec.10 (XXVIII) sur la Revitalisation du MAEP de janvier 2017].
- En janvier 2018, la Conférence de l'UA a salué « les mesures prises pour positionner le MAEP comme un dispositif d'alerte rapide pour la prévention des conflits sur le continent, en toute harmonie et synergie avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture africaine de gouvernance » [Assembly/AU/Dec.686(XXX) sur le Rapport du MAEP de janvier 2018].
- Lors de la Conférence de l'UA de janvier 2019, deux décisions ont été prises portant sur l'élaboration des rapports nationaux sur la gouvernance du MAEP et du Rapport sur la gouvernance en Afrique.
 - la Conférence a exhorté les « États membres à élaborer des rapports nationaux sur la gouvernance comme outil d'auto-évaluation en vue de la promotion de la bonne gouvernance, conformément aux recommandations du Rapport ». Elle a en outre demandé que le Secrétariat du MAEP « apporte un appui technique aux États membres dans l'élaboration de Rapport d'auto-évaluation de pays (RAEP) sur la gouvernance ».
 - S'agissant du Rapport sur la gouvernance en Afrique dont la première édition, RGA 2019, a été soumis par le MAEP, en partenariat avec la Plateforme AGA à la Conférence de l'UA de février 2019, la Conférence avait demandé au « MAEP de lancer officiellement le Rapport conjointement avec l'AGA ». La Conférence avait également exhorté « tous les membres de l'AGA à intégrer le Rapport dans leurs plans de travail annuels », et avait décidé que « le Rapport sur la gouvernance en Afrique sera élaboré par le MAEP, conjointement avec l'AGA, et sera présenté tous les deux (2) ans pour examen par la Conférence lors de ses sessions ordinaires ».

14. Depuis 2019, le MAEP a préparé deux rapports sur la gouvernance en Afrique. En 2018 et 2019, le MAEP a harmonisé ses travaux sur la gouvernance avec les départements et organes de l'Union africaine qui constituent la plateforme de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). Le MAEP a présidé la plateforme AGA pour la période 2018-2019. Il a également été l'institution chef de file dans la production des RGA 2019 et 2021. Le RGA 2019 a été soumis à la Conférence de l'UA en février 2019, tandis que le RGA 2021, sur les perspectives de la



gouvernance en Afrique a été finalisé en 2020 et soumis à la session de la Conférence de l'UA de février 2021.

15. En application de la décision d'accompagner les États membres de l'UA dans la production des rapports nationaux sur la gouvernance (RNG), le MAEP a adopté un cadre pour l'établissement des RNG au début de l'année 2020 et a achevé la formation pour la production des RNG pilotes, en liaison avec le Secrétariat national du MAEP du Kenya en 2020 (NEPAD Kenya).
16. En dehors de la production du Rapport sur la gouvernance en Afrique (RGA) et des rapports nationaux sur la gouvernance (RNG), tel que prescrit dans les décisions de l'UA, en application de la décision de la Conférence de l'UA de janvier 2017 invitant le MAEP à assurer le suivi de la mise en œuvre, ainsi que le suivi-évaluation des principaux axes de gouvernance du continent, le Secrétariat a mis en place une équipe commise à l'Agenda 2063 et aux ODD. Cette équipe rend disponible des plateformes de dialogue avec les États membres de l'UA et les communautés économiques régionales (CER) pour le suivi de la réalisation des engagements de l'Agenda 2063 et des ODD, notamment par le biais des examens nationaux volontaires (ENV) à soumettre au Forum politique de haut niveau des Nations Unies (FPHN). Il convient de relever, comme l'a souligné la CEA (2017), que l'Agenda 2063 et les ODD présentent une convergence de plus de 100 % au niveau des objectifs, et de 67 % au niveau des indicateurs¹.
17. En 2018, le MAEP a participé au Forum politique de haut niveau, qui s'est tenu au siège des Nations Unies du 14 au 19 juillet 2018, à l'invitation du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES). Le DAES avait initié un projet visant à soutenir les États membres de l'UA dans la réalisation et le suivi des examens nationaux volontaires (ENV) sur les ODD, et en octobre 2018, le MAEP, en partenariat avec l'OCDE, le DAES et la CEA ont organisé une réunion technique de deux jours à Addis-Abeba sur les ENV. L'objectif principal de la réunion était d'accompagner les seize États membres élus de l'Union africaine dans l'élaboration des ENV sur les ODD dans la perspective du cycle 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable qui était prévu à New York en juillet 2019.
18. En 2019, le MAEP a poursuivi l'accompagnement des États membres de l'UA pour la finalisation des rapports nationaux volontaires sur les ODD. Plusieurs autres activités sont également à mettre à son actif notamment : i) la co-organisation d'un atelier sur les RNV à l'attention des États membres de l'UA à Marrakech en avril 2019, dans le prolongement du suivi, avec les États membres, de l'élaboration des RNV dans la perspective du FPHN de juillet 2019, en partenariat avec la CUA, la CEA et le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique ; ii) l'organisation en juillet 2019 à New York d'un événement en marge du FPHN sur les ODD 16 et 17, en partenariat avec la mission de l'UA à New

¹ « Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 dans les plans nationaux de développement : questions émergentes pour les pays africains les moins avancés » (Addis-Abeba, 2017).

York, avec la participation de plus de 10 États membres de l'UA. Le MAEP a également représenté l'UA aux plateformes RNV sur la paix et la sécurité et sur le Retour d'information sur l'Agenda 2063 ; iii) l'organisation d'un atelier continental sur les RNV post-FPHN 2019 à Kigali en octobre 2019, avec la participation de 25 États membres et organes de l'UA et des CER. Il y a été convenu de mener des consultations trilatérales entre les États membres, l'UA et les CER sur l'élaboration des RNV.

19. En 2020, l'équipe commise à l'Agenda 2063 et aux ODD a accompagné les États membres dans l'apprentissage collégial et au partage de leur expertise sur la COVID-19 tout en préparant leurs RNV. Les dialogues virtuels intègrent les voix de différents segments des sociétés africaines, notamment les jeunes et la société civile, et permettent à ces secteurs importants de s'engager avec le MAEP pour promouvoir un contrat social résilient entre les citoyens africains et les organes de l'UA.

20. Dans la mise en œuvre du mandat du MAEP en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits, le MAEP est tenu, en vertu de l'article 6 de ses Statuts, de contribuer à l'alerte rapide en faveur de la prévention des conflits sur le continent, en cohérence avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). Le MAEP est donc appelé à entreprendre les activités statutaires suivantes :

- présenter ses Rapports d'évaluation de pays (REP) à tous les organes et structures clés de l'UA, y compris le CPS, qui fait partie intégrante de l'APSA, six mois après qu'ils ont été examinés par le Forum des chefs d'État et de gouvernement des pays membres participants et que le pays ayant fait l'objet de l'évaluation par les pairs a manifesté la volonté de s'approprier le rapport ; et
- définir et rendre opérationnel un cadre clair pour le MAEP, en tant qu'outil d'alerte rapide de prévention des conflits.

21. Le MAEP a mis en place un cadre d'alerte rapide pour la prévention des conflits lors d'un atelier de la société civile organisé par le MAEP et le PNUD à Abuja (Nigéria) les 24 et 25 février 2020. Ce cadre s'articule autour des principes et piliers suivants : i) alignement des évaluations de pays et des évaluations ciblées du MAEP sur le mandat élargi ; et ii) harmonisation des politiques et renforcement des capacités de l'APSA, des CER et des mécanismes nationaux de prévention des conflits et des dispositifs de dialogue.

22. Entre 2018 et 2020, le MAEP a fait deux communications statutaires auprès du CPS sur les rapports d'évaluation de pays du MAEP dont la première le 19 décembre 2018, s'est tenue lors de la 819e session du CPS, et la deuxième le 5 mars 2020 au cours de la 914e session du CPS. La communication de mars 2020 a été sanctionnée par le communiqué PSC/PR/COMM.(CMXIV) du CPS, qui fait état de décisions clé, à savoir que le CPS :

- reconnaît l'importance du MAEP comme l'un des instruments les plus efficaces pour promouvoir la prévention des conflits, d'autant plus qu'il contribue à la lutte contre certaines des causes structurelles

profondes des conflits sur le continent, en particulier celles liées à la gouvernance ;

- souligne l'importance que revêt l'institutionnalisation des interactions régulières avec le MAEP, y compris la planification de deux communications par an, en vue de mettre en synergie les efforts, de partager les expériences émanant des processus d'évaluation, afin de renforcer les efforts de diplomatie préventive en Afrique ;
- demande à la Commission, en étroite collaboration avec le Secrétariat du MAEP, d'organiser une retraite conjointe du MAEP, avant le sommet extraordinaire prévu pour mai 2020, afin d'engager et d'interroger en profondeur les différents rapports d'évaluation réalisé au cours des deux dernières années ;
- convient de consacrer une session à l'examen et l'adoption des conclusions de la retraite conjointe prévue ; et
- a entériné le cadre de prévention des conflits et d'alerte rapide du MAEP et a encouragé le MAEP à prendre des mesures pour sa mise en œuvre.

23. En application de la décision de l'UA demandant au MAEP d'apporter une assistance aux États membres de l'UA en matière de notation de crédit, le MAEP a institué et organisé en 2019 deux réunions du Comité ad hoc aux fins d'orienter ce programme d'appui aux États membres. L'équipe du Secrétariat a également consulté le Comité technique spécialisé de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, ainsi que l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) et a élaboré un Cadre politique sur l'appui du MAEP aux États membres concernant les agences de notation de crédit.

24. Le projet de cadre a été soumis à la sanction de l'UA et des organes décisionnels du MAEP en 2020. En outre, toujours en 2020, la recherche-conseil étant l'un des mécanismes d'appui du Cadre, le MAEP a produit la première édition d'une publication semestrielle sur l'évolution et les tendances dans le domaine des services de notation de crédit souverain des agences de notation internationales à l'endroit des pays africains.

Institutionnalisation du MAEP

25. L'institutionnalisation du MAEP dans le cadre de la revitalisation comprenait la réforme des structures continentales du MAEP et des instruments juridiques.

26. Lors du sommet spécial de janvier 2016, les chefs d'État et de gouvernement du MAEP ont souligné le fait que le MAEP devait favoriser des pratiques dynamiques visant à améliorer la gouvernance, tout en corrigeant les lacunes dans la conduite des évaluations.

27. En conséquence, dans le cadre de la revitalisation du MAEP, un projet « d'approfondissement des évaluations » avait été lancé. En 2019, l'équipe chargée dudit projet a rédigé des notes d'orientation sur les structures nationales à l'attention des États membres pour la mise en

place des conseils nationaux ou commissions nationales de gouvernance du MAEP dans leur pays. En 2020, le MAEP a finalisé une nouvelle révision du questionnaire de gouvernance du MAEP à utiliser par les États membres dans le cadre de l'élaboration des rapports d'auto-évaluation de pays (RAEP). Toujours en 2020, le MAEP a finalisé l'élaboration des documents de référence et des recherches sur « l'approfondissement des évaluations » en vue de leur examen lors du 4e Forum annuel sur la méthodologie du MAEP qui se tiendra en 2021.

28. D'importants changements structurels ont déjà été opérés au niveau du fonctionnement des organes du MAEP, bien avant les travaux et la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur « l'approfondissement des évaluations » prévus en début 2021.

- Depuis 2020, le Forum du MAEP a initié des évaluations par les pairs sur les évaluations ciblées des États membres, qui sont plus courtes et plus ciblées sur des sujets précis que les traditionnelles évaluations complètes des quatre domaines thématiques du MAEP.
- Depuis août 2016, les réunions de pré-sommet du MAEP ont été interrompues par les organes du MAEP, dans la mesure où ces réunions devenaient une répétition, lorsque les délibérations sur les points abordés lors des réunions des Points focaux et du Panel du MAEP avaient lieu dans les jours précédant un forum. Depuis 2016, tous les points à examiner par le Forum sont présentés à la réunion du Comité des points focaux qui a lieu dans les jours qui précèdent immédiatement le Forum du MAEP. Le Panel du MAEP présente ses rapports d'évaluation technique lors de cette réunion, et s'en suit un échange de vues avec les États membres, avant la présentation officielle et l'évaluation par les pairs lors du Forum du MAEP.
- Création du Comité consultatif continental (CCC) des Conseils nationaux de gouvernance au début de la période de revitalisation, afin de donner des orientations sur la mise en œuvre des principes du MAEP au niveau national. Le CCC sert également de plateforme d'échange des meilleures pratiques et d'apprentissage collégial entre tous les CNG. En 2019, le CCC a contribué à la rédaction du deuxième Plan stratégique du MAEP pour la période 2020-2024.
- Création du Comité de coordination des secrétariats nationaux en 2019, afin, entre autres, de renforcer les capacités techniques et administratives des secrétariats nationaux et de faciliter une interaction efficace entre les secrétariats nationaux et d'autres structures nationales et continentales ;
- Mise en place d'un Réseau des communicateurs du MAEP. En 2019, un Forum des communicateurs du MAEP a été mis en place, composé des principaux responsables de la communication des structures nationales et du Secrétariat continental. Le premier Forum des communicateurs s'est tenu à Pretoria en mai 2019, et a réuni les secrétariats nationaux du MAEP de sept États membres, ainsi que les équipes de communication de l'UA, les grands organes et entreprises de presse du Ghana, du Kenya, de Maurice, du Nigéria et d'Afrique du Sud, ainsi que des partenaires tels que la Banque africaine de développement et l'UNESCO.
- La création d'un réseau de jeunes du MAEP en 2019 pour faire entendre la voix des jeunes lors des évaluations du MAEP et dans le

cadre des autres travaux liés à la gouvernance. Le Réseau et un groupe de travail sur les jeunes ont été créés à la suite du tout premier Symposium international des jeunes du MAEP tenu à N'Djamena les 1er et 2 juillet 2019. Le Symposium a réuni des jeunes participants de 40 États membres et a été ouvert par Son Excellence Idriss Déby Itno, Président du Forum MAEP.

Instruments juridiques

29. En 2019, les structures du MAEP ont approuvé les Statuts du MAEP, qui ont par la suite été adoptés par la Conférence de l'UA lors de son sommet de février 2020. Les règlements intérieurs du Forum du MAEP, du Comité des points focaux, du Panel d'éminentes personnalités et du Secrétariat continental ont également été approuvés et adoptés. Ces nouveaux instruments juridiques qui ont permis de faire une transition sur les anciennes procédures opérationnelles du MAEP approuvées en 2012 servent de base à la mise en œuvre du programme du MAEP dans les années suivant la revitalisation du Mécanisme.

Conclusion

30. Le présent Rapport final présente les acquis des six priorités du processus de revitalisation, ainsi que l'institutionnalisation du Mécanisme qui a sous-tendu les réalisations au cours de la période de revitalisation du MAEP entre 2016 et 2020.
31. L'institutionnalisation des structures et des processus du MAEP va permettre de hisser le MAEP vers de nouveaux sommets dans la nouvelle ère post-revitalisation du Mécanisme.

La redynamisation du MAEP et les 3R : Restauration, Revitalisation et Renouvellement

1.1 Introduction

32. Le 29 janvier 2016, le Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP présidé par Son Excellence Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya s'est réuni au cours d'un Sommet spécial dédié à la revitalisation du MAEP. Au cours de ce Forum, un DG à part entière a été nommé, en la personne du professeur Eddy Maloka. Il s'agit du premier DG permanent depuis plus de sept ans. Le Forum s'est penché sur les défis de la revitalisation. Le Forum a également demandé qu'un Comité de revitalisation composé de Points focaux travaille sur le programme de revitalisation avec le DG, en prélude au deuxième sommet qui se tiendra plus tard au cours de l'année sur la revitalisation. Le Forum a délibéré sur cinq domaines prioritaires clés ; le Comité de revitalisation ayant ensuite intégré un sixième domaine prioritaire sur la « révision de la méthodologie d'évaluation ». Ces six « Piliers » étaient les suivants :

- La refonte de la philosophie du MAEP ;
- Le respect de la conformité avec les principes du MAEP ;
- La mobilisation des ressources ;
- L'intégration du MAEP dans le système de l'UA ;
- Le rôle du MAEP dans le suivi de l'agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable (ODD) post-2015 ; et
- La refonte de la méthodologie d'évaluation.

33. Le nouveau Directeur général du Secrétariat du MAEP, le Professeur Eddy Maloka, a décliné les six domaines prioritaires en un programme de revitalisation en trois piliers portant sur la restauration, la redynamisation et le renouvellement du MAEP, sur la base des délibérations et des instructions du Sommet spécial, tout en s'inspirant davantage de la vision et de la mission initiales, des valeurs et des principes directeurs du MAEP, et en tenant compte des réalités nouvelles et émergentes sur le continent, notamment les valeurs partagées de l'Agenda 2063 et les ODD 2030 des NU.

34. Le chapitre fait le résumé des échanges du Forum sur ces axes prioritaires ainsi que leur déclinaison en Plan stratégique du MAEP pour la période 2019-2020.



1.2 Le Sommet spécial et les priorités de revitalisation

35. Lors du Sommet spécial du Forum du MAEP tenu le 29 janvier 2016, les principaux points à l'ordre du jour étaient la revitalisation du MAEP et la nomination du nouveau Directeur général du MAEP, le professeur Eddy Maloka.
36. Son Excellence Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya et Président du Forum du MAEP a ouvert les travaux par une présentation générale. Le Président Kenyatta a rappelé la diminution des capacités financières du Mécanisme qui pourrait compromettre l'appropriation du Mécanisme par l'Afrique. Il a alerté les participants sur la baisse de l'enthousiasme et de l'engagement vis-à-vis du processus du MAEP, et le ralentissement concomitant du processus d'évaluation. Le Président Kenyatta a souligné la nécessité d'un engagement accru de la part des États membres en faveur du MAEP pour permettre au Mécanisme de remplir le mandat qui lui a été confié par les pères fondateurs du MAEP. Il a recommandé le repositionnement du MAEP afin qu'il joue un rôle central dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030.
37. Son Excellence Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud a fait une communication sur « l'intégration du MAEP dans l'Union africaine ». Le Président Zuma a reconnu la pertinence du MAEP et a souligné que la bonne gouvernance était encore plus pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'avait jamais été au niveau mondial. Par conséquent, l'intégration du MAEP dans l'Union africaine devrait être réalisée de manière à ne pas compromettre l'autonomie et l'intégrité du Mécanisme. Le Président a poursuivi en relevant que, compte tenu du nouveau discours politique et de l'environnement politique et économique du MAEP, il était impératif de relancer le Mécanisme, en recourant aux opportunités offertes par l'Agenda 2063 de l'UA et à la position africaine commune sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.
38. Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda a fait une présentation sur « la refonte de la philosophie du MAEP ». Le Président Kagame a commencé par faire l'historique de la création du MAEP. Il a souligné que le MAEP devait favoriser des pratiques

dynamiques visant à améliorer la gouvernance, tout en corrigeant les lacunes dans la conduite des évaluations. Il a relevé qu'on avait tendance à réduire les évaluations de la gouvernance dans un champ restreint de ce qui constitue un processus démocratique, et à sous-estimer le potentiel des solutions locales en adoptant comme point de vue normatif que les solutions de gouvernance pour les Africains doivent nécessairement venir d'ailleurs. Si les idéaux qui ont conduit à la création du MAEP sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de la création du MAEP en 2003, une réévaluation après tant d'années s'avérait opportune.

39. Le Président Kagame a résumé les options par rapport à la voie à suivre par le MAEP, notamment l'intégration du Mécanisme dans l'UA en tant qu'entité autonome. Il a souligné que la démocratie, la bonne gouvernance et la transformation socio-économique ne peuvent pas être externalisées, et cette philosophie est restée au cœur du MAEP.



40. Son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, a fait une présentation sur « Le rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable (ODD) post-2015 ». Le Président Ouattara a observé que l'Afrique avait réalisé d'énormes progrès au cours des dix dernières années, en enregistrant des taux de croissance économique élevés et en améliorant la prestation des services. La Côte d'Ivoire avait également connu des améliorations depuis 2012, avec un taux de croissance moyen de 9 % de 2012 à 2015, et l'une des raisons pour lesquelles la Côte d'Ivoire a rejoint le MAEP en janvier 2015 était de consolider ces acquis. Le Président Ouattara a exhorté tous les pays de l'UA à rejoindre le Mécanisme et à contribuer à la réalisation des objectifs socio-économiques de l'Agenda 2063 et des ODD.

41. Son Excellence Filipe Nyusi, Président de la République du Mozambique, a fait une présentation sur la « Mobilisation des ressources en faveur du MAEP ». Le Président Nyusi a fait observer que le Forum devait traduire la volonté politique en contributions concrètes pour soutenir le Mécanisme continental. Il a relevé que le MAEP devrait instituer un moratoire pour le paiement des arriérés des États membres. Il a appelé à une augmentation du nombre de pays participants au MAEP, et à une intégration rapide du MAEP dans l'UA, ce qui permettrait d'assurer la rationalisation et d'éviter le double emploi des ressources.

42. Le Président a fait remarquer que le Mécanisme était une institution dynamique et tout à fait compétente, régie par les principes de

responsabilité, de transparence, d'intégration et d'apprentissage collégial, et qui mériterait d'être préservée.

43. Le Ministre Point focal pour le Tchad a transmis à ses pairs la présentation du Président Idriss Déby, sur « Le respect des principes du MAEP ». Il a rappelé les principes directeurs du Mécanisme continental, notamment l'adhésion volontaire. Le Point focal a souligné la nécessité d'intégrer les programmes d'action nationaux du MAEP dans les Plans de développement nationaux, d'autant plus que cela permettrait de garantir la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations du MAEP.
44. Le Sommet spécial du Forum du MAEP a été sanctionné par la décision de nomination du Professeur Edward Maloka au poste de Directeur général du Secrétariat du MAEP. Le Forum a également recommandé que le Président du Comité des points focaux et le Point focal du Kenya, l'honorable Mwangi Kiunjuri, convoquent une réunion restreinte regroupant le Secrétariat du MAEP, les Points focaux, la Commission de l'Union africaine et les Partenaires stratégiques pour formuler des recommandations sur la revitalisation du MAEP qui seront examinées par le Forum lors du Sommet semestriel.



1.3 Priorités de la revitalisation et Plan stratégique 2016-2020

45. Avant la première réunion du Comité de revitalisation des 9 et 10 mai 2016 à Nairobi, le DG avait convoqué une réunion du Groupe d'Experts (RGE), à l'effet de créer une plate-forme pour échanger et délibérer sur les éléments d'une stratégie de redressement du Mécanisme qui orienterait l'élaboration d'un Plan stratégique du MAEP sous l'angle des experts. La RGE a délibéré sur les trois piliers retenus dans le cadre de la stratégie de redressement (3R) - Restauration, Revitalisation et Renouveau - et a inclus une discussion sur les grandes évolutions du continent, notamment l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD, en vue de définir les priorités stratégiques clés sur la voie à suivre.
46. Le pilier « Restauration » portait sur les défis immédiats auxquels le MAEP est confronté, notamment : i) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de travail 2016 ; ii) le renforcement de la conformité avec les principes du MAEP ; iii) la mobilisation des ressources ; iv) l'intégration

du MAEP dans les systèmes et processus de l'UA, et v) la mise en œuvre du Plan de travail du MAEP.

47. Les objectifs stratégiques de restauration étaient portés par un Secrétariat doté de capacités optimales qui devait conduire les initiatives visant à augmenter le nombre d'évaluations de pays et à mettre en œuvre plus efficacement les programmes d'action nationaux (PaN) du MAEP, et qui aurait la capacité de réaliser plusieurs évaluations simultanément, tout en développant de précieuses connaissances institutionnelles grâce à son travail de suivi et d'engagement sur les pratiques de gouvernance nationales.
48. Le pilier « Redynamisation » a consisté à repositionner, revitaliser et intensifier l'engagement en faveur du mandat du MAEP. L'accent a été mis sur le repositionnement du MAEP, en liaison avec d'autres institutions, en tant que l'un des mécanismes de suivi et d'appui à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs mondiaux de développement durable pour 2030. Dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le MAEP devait contribuer aux objectifs relatifs à l'adoption des valeurs et pratiques démocratiques, des principes universels des droits humains, de la justice et de l'État de droit, ainsi qu'à la création d'institutions compétentes et la mise en place d'un leadership transformationnel.
49. Le pilier « renouvellement » portait sur l'évaluation, le perfectionnement et le renforcement des outils et processus du MAEP, notamment ses instruments de recherche et de collecte d'informations pour la rédaction des Rapports d'auto-évaluation des pays. La phase de renouvellement devait également consister à revisiter la philosophie qui sous-tend le MAEP, afin de rendre le Mécanisme plus pertinent dans un monde en mutation.
50. Un projet de Plan stratégique pour la période 2016-2020 a été élaboré au cours du deuxième trimestre 2016, adossé sur la stratégie des 3-R Restauration, Revitalisation et Renouvellement, présentée lors de la réunion des experts. Le Plan a été revisité et affiné à la faveur d'une retraite du personnel du MAEP organisée spécialement à cet effet et qui a connu la participation des experts du Département de la planification stratégique de la Commission de l'UA. Le projet de plan final a ensuite été consolidé lors de la réunion du Comité de revitalisation convoquée par le Kenya les 9 et 10 mai 2016. Le Comité a examiné le Plan stratégique en profondeur, et a donné des orientations détaillées pour son amélioration et l'a approuvé à l'unanimité. Une version révisée du Plan stratégique intégrant les réactions et les orientations du Comité a été présentée à la 77e réunion du Panel du MAEP, ainsi qu'à la réunion spéciale des organes nationaux tenue à Johannesburg du 20 au 23 mai 2016. Cette version a été validée par ces organes, avant d'être soumise au Forum semi-annuel du MAEP qui s'est tenu à Nairobi le 26 août 2016, au cours duquel le Plan stratégique pour la période 2016-2020 a été approuvé.
51. Le Plan stratégique a intégré les six priorités de revitalisation dans ses huit domaines de résultats. Le tableau I illustre l'adéquation entre les six priorités et le Plan stratégique approuvé pour la période 2016-2020.

Tableau 1: Priorités de la revitalisation et Plan stratégique 2016-2020

Six domaines prioritaires de revitalisation	Domaines prioritaires clés (DPC) du Plan stratégique MAEP
Respect de la conformité avec les principes du MAEP	1. Revue et mise en œuvre de la principale mission du MAEP
	2. Plaidoyer et communication sur les valeurs partagées et communication
	3. Développement des ressources humaines
	4. Coordination et harmonisation intra MAEP
Mobilisation des ressources	5. Mobilisation des ressources et gestion financière
Refonte de la philosophie du MAEP / révision de la méthodologie d'évaluation	6. Élaboration des cadres de suivi et d'évaluation
	7. Renforcement des capacités de recherche et de développement et amélioration des outils opérationnels
Intégration du MAEP dans le système de l'UA / rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable (ODD) post-2015	8. Intégration du MAEP dans l'UA, adhésion universelle & pertinence accrue du MAEP dans le programme d'intégration régionale de l'Afrique

2 *Acquis par Priorités de revitalisation et Programmes*

2.1 Introduction

52. Le présent chapitre met en évidence les réalisations dans le cadre des priorités de revitalisation au titre des années de la période de revitalisation couvertes par le Plan stratégique 2016-2020. Le tableau 2 résume les principales réalisations, dont les détails sont présentés dans les sections suivantes. Les six priorités de la revitalisation sont déclinées en quatre sections ainsi qu'il suit :

- Section 2.2 sur « L'intégration du MAEP dans l'Union africaine » / « Le rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD » ;
- Section 2.3 sur la « Refonte de la philosophie du MAEP » / la « Révision de la méthodologie d'évaluation »;
- Section 2.4 sur la « Mobilisation des ressources en faveur du MAEP » ;
et
- Section 2.5 sur le « Respect des principes du MAEP ».

Tableau 2: Réalisations annuelles par domaine prioritaire

Année	Intégration du MAEP dans l'Union africaine / Rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD	Refonte de la philosophie du MAEP/ Révision de la méthodologie d'évaluation	Mobilisation des ressources en faveur du MAEP	Respect des principes du MAEP
2016	√	√	√	√
2017	√	√	√	√
2018	√	√	√	√
2019	√	√	√	√
2020	√	√	√	√

53. Comme le montre le tableau 2, il est intéressant de noter que chaque année de la période de revitalisation a été marquée par des réalisations au niveau du MAEP dans chaque domaine prioritaire.



2.2 Intégration du MAEP dans l'Union africaine / Rôle du MAEP dans le suivi de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD

L'aspiration 3 de l'Agenda 2063 de l'UA sur la gouvernance :

MAEP, AGA & AGR

54. En 2016, le MAEP a renforcé sa collaboration avec la Commission de l'UA, et en particulier avec le Département des affaires politiques. Le MAEP a également participé à l'atelier de domestication interne de l'UA, où il a présenté l'ancrage du Plan stratégique du MAEP avec le premier plan décennal de mise en œuvre du Plan (PPDMP) de l'Agenda 2063, et ses indicateurs de gouvernance.

55. En janvier 2017, lors de la vingt-huitième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, cette organisation a adopté les réformes de Kagame qui recommandaient l'extension du mandat du Mécanisme pour y intégrer le suivi de la mise en œuvre et le suivi-évaluation des principaux axes de gouvernance du continent, en particulier l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

56. En 2018, lors du 11e sommet extraordinaire de l'UA tenu en novembre 2018 sur les réformes institutionnelles, la Conférence des chefs d'État de l'UA a souligné la nécessité de renforcer le MAEP et le Sommet a annoncé le MAEP comme étant la première structure de gouvernance de l'Union africaine.

57. Le MAEP a harmonisé son travail de gouvernance avec les autres organes de l'Union africaine, par le biais de la plateforme de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA). Le Directeur général du MAEP, le Professeur Maloka, a présidé la Plateforme AGA pendant deux ans à partir de janvier 2018, et lors d'une



Retraite de la Plateforme AGA tenue dans la première moitié de 2018, les membres de la Plateforme ont convenu que le MAEP serait l'institution chef de file dans la production d'un « Rapport sur l'état de la gouvernance »²². Le MAEP a organisé des réunions techniques et des visites de consultation aux membres de la plateforme AGA et a piloté l'élaboration du rapport.

58. En février 2019, le Rapport sur la gouvernance en Afrique (RGA) 2019 a été présenté à la 32^e session ordinaire de la Conférence, tenue en février 2019, à Addis-Abeba. Le RGA est devenu le véhicule à travers lequel la Plateforme africaine de gouvernance pilotée par le MAEP a mis en œuvre les objectifs de « Suivi de la mise en œuvre et de supervision du suivi-évaluation dans les domaines clés de la gouvernance sur le continent », tel que prescrit par la Déc.631(XXVIII) de la Conférence de l'UA en 2018. En outre, le MAEP, dans le cadre de la Plateforme AGA, a élaboré la feuille de route AGA pour la période 2020-2023 aux fins d'orienter les projets collaboratifs entre les membres de la Plateforme.
59. Lors de sa 32^{ème} session en février 2019, la Conférence de l'UA a résolu que l'AGR devrait à l'avenir être élaboré par le MAEP, en collaboration avec d'autres organes de la Plateforme AGA, pour être présenté tous les deux (2) ans pour examen par la Conférence lors de ses sessions ordinaires. (Assemblée/AU/DEC. 720(XXXII): Décision relative à l'état de la gouvernance en Afrique). Le lancement du rapport AGR 2019 à l'échelle continentale a eu lieu à Pretoria le 2 mars 2019, en présence du Président du Parlement panafricain (PAP), du Président du Parlement sud-africain, des membres de la Plateforme de l'AGA, ainsi que des représentants du gouvernement sud-africain et d'autres États membres du MAEP et de la société civile, y compris les missions diplomatiques accréditées en Afrique du Sud et les jeunes. Dans le reste de l'année, l'équipe AGR a bouclé les activités de lancement et de vulgarisation au niveau régional.



60. En 2019 et 2020, le MAEP et la Plateforme AGA ont mis en œuvre une feuille de route pour le parachèvement de l'AGR 2021, sur la gouvernance future de l'Afrique. En 2020, le MAEP a enregistré les réalisations suivantes avant le passage devant la Conférence de l'UA en début 2021 :

²² Par la suite, le Rapport sur l'état de la gouvernance a été rebaptisé en Rapport sur la gouvernance en Afrique (RGA)

- Finalisation de la note conceptuelle sur le Rapport 2021 sur la gouvernance en Afrique, de l'instrument d'enquête visant à recueillir les opinions du public, et d'un document de réflexion sur les scénarios de gouvernance en Afrique ;
- Création d'un groupe de référence continental pour éclairer le processus d'élaboration du rapport et la participation des parties prenantes en juin 2020, et lancement du processus d'élaboration du Rapport ;
- Réalisation d'un atelier continental de développement des scénarios et du rapport, et quatre autres ateliers virtuels de développement des scénarios visant à réunir les acteurs des cinq régions du continent ;
- Administration d'un instrument d'enquête en ligne dans 10 États membres de l'UA, tout en analysant et en consolidant les résultats des enquêtes et des ateliers d'élaboration de scénarios ;
- Élaboration et validation du projet de rapport avec les parties prenantes, et présentation du rapport validé aux acteurs du MAEP et de la Plateforme AGA ; et
- Production du rapport final avant la Conférence de l'UA de février 2021.

Rapports nationaux sur la gouvernance

61. Lors de la 32^e session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue en février 2019 à Addis-Abeba, la Conférence, après avoir pris note et salué la transmission du Rapport sur la gouvernance en Afrique (RGA), a également exhorté les États membres de l'UA à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le RGA, en vue de renforcer la bonne gouvernance et de partager les meilleures pratiques aux niveaux national et continental. La Conférence a exhorté tous les pays à élaborer les rapports nationaux sur la gouvernance (RNG) comme outil d'auto-évaluation de la gouvernance et a demandé au secrétariat du MAEP d'apporter un appui technique à tous les États membres de l'UA dans l'élaboration des rapports d'auto-évaluation de la gouvernance par les pays.
62. Pour le reste de l'année 2019, le MAEP a travaillé avec un groupe de réflexion des États membres afin de mettre au point un référentiel des RNG. Lors d'une réunion du groupe de réflexion à Kigali en 2019, le Conseil de gouvernance du Rwanda, qui produit chaque année depuis 2012 la fiche d'évaluation de la gouvernance du Rwanda, a partagé cet outil comme modèle d'élaboration du référentiel. Le référentiel mesure les performances des aspects les plus importants de la gouvernance dans le pays, afin d'éclairer les décisions politiques. Le RGB a soutenu le MAEP à travers le partage de cette expérience et de cette expertise lors des divers ateliers techniques qui se sont avérés déterminants dans la mise en place du Cadre du RNG.
63. En 2020, le MAEP a validé le référentiel d'élaboration des RNG et a bouclé les activités de formation virtuelle et préparatoires pour le Kenya et a commencé cette activité pour le Tchad, tandis que le Kenya commençait à travailler sur l'élaboration du premier rapport pilote sur les RNG lors d'un lancement auquel ont participé les États membres et les organes du MAEP en octobre 2020.

Transmission des rapports du MAEP aux organes de l'UA

64. Le 30 octobre 2018, lors de la première session ordinaire du cinquième Parlement panafricain, les Rapports d'évaluation de pays du MAEP de Djibouti, du Tchad et du Sénégal ont été présentés par le Professeur Abu-Manga et le Professeur Khayal du groupe d'éminentes personnalités du MAEP. Parallèlement, et toujours le 30 octobre 2018, ces rapports ont été présentés à la 63e session ordinaire de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples par la Présidente du Panel d'éminentes Personnalités du MAEP, l'honorable Brigitte Mabandla.
65. En ce qui concerne les relations plus étroites avec les organes de l'UA, en plus de la collaboration dans le cadre du Rapport de l'AGA, le Panel et le Secrétariat du MAEP continental ont soumis ou délibéré sur les rapports et les conclusions du MAEP avec les organes régionaux suivants en 2019 : La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la CEDEAO, le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption (CCUAC) et le Parlement panafricain (PAP).

Alignement sur les systèmes et processus de la Commission de l'UA

66. En 2019, dans le cadre de son intégration budgétaire avec l'UA, le MAEP s'est aligné sur cinq principaux systèmes et processus de l'UA (SAP, AMERT, passation des marchés, RH, TI). Au 30 juin 2019, le système SAP de l'UA était tout à fait opérationnel au niveau du MAEP, et en avril 2019, le Mécanisme avait formé son personnel sur l'outil de suivi, d'évaluation et de déclaration de l'Union africaine (AMERT). Le MAEP utilisait l'AMERT pour ses déclarations à la fin du mois de juillet 2019. Parmi les progrès notables dans ce domaine, on peut également relever l'organisation, par le MAEP, d'une Retraite avec le Sous-comité COREP sur la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives, et les experts du F15 en octobre 2019. L'objectif de la Retraite était d'améliorer la compréhension du Comité sur le MAEP et son mandat. Les participants du MAEP étaient des membres du Comité Directeur du Point focal, du Panel du MAEP et du Comité consultatif continental des conseils d'administration nationaux.

Soutenir les États membres de l'UA autour des ODD et des rapports nationaux volontaires (RNV)

67. En 2018, le MAEP a participé au Forum politique de haut niveau des NU (FPHN, 2018), qui s'est tenu au siège des Nations Unies du 14 au 19 juillet 2018, à l'invitation du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES). Le DEAS avait initié un projet visant à soutenir les États membres de l'UA dans la réalisation et le suivi des examens nationaux volontaires (ENV) sur les ODD, et en octobre 2018, le MAEP, en partenariat avec l'OCDE, le DEAS et la CEA a organisé une réunion technique de deux jours à Addis-Abeba sur les ENV. L'objectif principal de la réunion était d'accompagner les seize États membres élus de l'Union africaine dans l'élaboration des Examens nationaux volontaires (ENV) sur les ODD, dans la perspective du cycle 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations

Unies (FPHN) sur le développement durable qui était prévu à New York en juillet 2019.

68. En 2019, le MAEP a soutenu les États membres de l'UA dans la production des rapports nationaux volontaires sur les ODD. Plusieurs autres activités sont également à mettre à l'actif du MAEP notamment : i) la co-organisation d'un atelier sur les RNV à l'attention des États membres de l'UA à Marrakech en avril 2019, afin de suivre, avec les États membres, l'élaboration des Rapports RNV dans la perspective de la session du FPHN de juillet 2019, en partenariat avec la CUA, la CEA, le DEAS et le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique ; ii) l'organisation d'un événement en marge du FPHN des Nations unies à New York en juillet 2019 sur les ODD 16 et 17, en partenariat avec la mission de l'UA à New York, avec la participation de plus de 10 États membres de l'UA. Le MAEP a également représenté l'UA aux plateformes RNV sur la paix et la sécurité et sur le Retour d'information sur l'Agenda 2063 ; iii) l'organisation d'un atelier continental sur les RNV post-FPHN 2019 à Kigali en octobre 2019, avec la participation de 25 États membres et organes de l'UA et des CER. Il y a été convenu, en dehors du partage des bonnes pratiques, de mener des consultations trilatérales entre les États membres, les organes de l'UA et les CER sur l'élaboration des RNV.

Le MAEP comme outil d'alerte rapide pour la prévention des conflits en Afrique

69. Le MAEP est tenu, en vertu du paragraphe 25 de son document de base, de travailler en étroite collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité (CPS). En outre, en janvier 2018, la Conférence de l'UA a également requis que le MAEP fonctionne comme un outil d'alerte rapide pour la prévention des conflits. Le MAEP est donc appelé à entreprendre les activités statutaires suivantes :

- présenter ses Rapports d'évaluation de pays (REP) à tous les organes et structures clés de l'UA, y compris le CPS, six mois après qu'ils eurent été examinés par le Forum des chefs d'État et de gouvernement des pays membres participants et que le pays ayant fait l'objet de l'évaluation par les pairs eut manifesté la volonté de s'approprier le rapport ; et
- définir une feuille de route claire pour le MAEP et la rendre opérationnelle en tant qu'outil d'alerte rapide de prévention des conflits.



70. Depuis l'extension du mandat du MAEP pour y intégrer l'Alerte rapide et la prévention des conflits en 2018, le MAEP a entrepris les activités clés suivantes:

- i. La mise en place d'un Cadre clair du MAEP sur l'alerte rapide et la prévention des conflits au cours d'un atelier de la société civile organisé par le MAEP et le PNUD à Abuja, au Nigéria, les 24 et 25 février 2020. Ce Cadre s'articule autour des principes et piliers suivants : i) l'alignement

des Évaluations nationales et des Évaluations ciblées du MAEP sur le mandat élargi ; ii) l'harmonisation des politiques et iii) le renforcement des capacités de l'APSA, des CER et des Mécanismes nationaux de prévention des conflits et des dispositifs de dialogue.

- ii. Présentation de deux communications statutaires auprès du CPS sur les rapports d'évaluation de pays du MAEP dont la première le 19 décembre 2018, s'est tenue lors de la 819e session du CPS, et la deuxième le 5 mars 2020 au cours de la 914e session du CPS. La communication de mars 2020 a été sanctionnée par le Communiqué PSC/PR/COMM.(CMXIV) du CPS, qui fait état des décisions clés suivantes : a) reconnaît l'importance du MAEP comme l'un des mécanismes les plus efficaces pour promouvoir la prévention des conflits, d'autant plus qu'il contribue à la lutte contre certaines des causes structurelles profondes des conflits sur le continent, en particulier celles liées à la gouvernance; b) souligne l'importance que revêt l'institutionnalisation des interactions régulières avec le MAEP, y compris la planification de deux communications par an, en vue de mettre en synergie les efforts, à partager les expériences émanant des processus d'évaluation, afin de renforcer les efforts de diplomatie préventive en Afrique ; c) demande à la Commission, en étroite collaboration avec le Secrétariat du MAEP, d'organiser une retraite conjointe du MAEP, avant le sommet extraordinaire de l'UA prévu pour mai 2020, afin d'engager et d'interroger en profondeur les différents rapports d'évaluation élaborés au cours des deux dernières années ; d) convient de consacrer une session pour délibérer et adopter les conclusions de la retraite conjointe envisagée ; e) le CPS a entériné le Cadre de prévention des conflits et d'alerte rapide du MAEP et a encouragé le MAEP à prendre des mesures pour sa mise en œuvre
- iii. Adoption du Cadre d'alerte rapide du MAEP, en pleine pandémie de la Covid-19 en 2020. Il faut relever que l'opérationnalisation du Cadre d'alerte rapide du MAEP a été rendue difficile par la survenue de la pandémie de Covid-19 au début de l'année 2020. Néanmoins, le MAEP a lancé une série d'études sur la Gouvernance de l'Afrique en matière de Covid-19, avec un volet sur le suivi de l'impact de la pandémie sur le paysage de la paix et de la sécurité ainsi que les réalités relatives aux attitudes vis-à-vis de la gouvernance et les changements requis. En 2020, le MAEP a également préparé une série d'ateliers et d'études visant à i) évaluer les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en pleine pandémie mondiale et dans un contexte post-Covid 19 ; ii) faire une revue générale des évaluations du MAEP par pays et ciblées afin d'identifier les signes d'alerte rapide et suivre les évolutions ; iii) et faire des exercices de veille et développer des mécanismes d'adaptation pour mesurer les menaces émergentes et la résilience en matière de paix et de sécurité.

71. Il faut souligner que pour l'équipe d'alerte rapide et de prévention des conflits du MAEP, les activités visées supra vont servir de base aux engagements avec le CPS et les autres organes APSA/AGA sur les futurs scénarios de paix et de sécurité, ainsi que les vulnérabilités structurelles et la résilience au cours de la période après la clôture de la phase de revitalisation du MAEP.

Accompagner la notation de crédit des États membres de l'UA

72. En janvier 2017, lors de la vingt-huitième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, la Conférence de l'UA a instruit le MAEP à soutenir les États membres dans le domaine des Agences de notation. En 2019, le MAEP a institué et organisé deux Réunions du Comité ad hoc aux fins d'orienter ce programme d'appui en faveur des États membres. L'équipe du Secrétariat a également consulté le Comité technique spécialisé de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, ainsi que l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) et a élaboré un Cadre politique sur l'appui du MAEP aux États membres concernant les agences de notation de crédit. Le projet de Cadre a été soumis à la sanction de l'UA et des organes décisionnels du MAEP en 2020.
73. Toujours en 2020, la recherche-conseil étant l'un des mécanismes d'appui du Cadre, le MAEP a produit la première édition d'une publication semestrielle sur l'évolution et les tendances dans le domaine des services de notation de crédit souverain produites par les agences de notation internationales sur les pays africains. Le Rapport d'évaluation de la notification des crédits souverains de l'Afrique produit en liaison avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a présenté les évolutions, les moteurs, l'interprétation des avis et les recommandations stratégiques sur les notations de crédit. Le rapport donne des informations supplémentaires et le cas échéant, des interprétations alternatives sur les avis portant sur les notations souveraines émises par les agences internationales de notation de crédit souverain. Le rapport et ses prochaines éditions devraient intensifier les efforts des États membres de l'UA à poursuivre les réformes visant à renforcer leurs engagements vis-à-vis des agences internationales de notification de crédit souverain et à améliorer les notifications. La revue examine également les méthodes techniques d'évaluation des risques utilisées par les agences internationales de notation de crédit.

Construire un partenariat de résilience des États avec le Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de l'UA et les partenaires mondiaux

74. En juillet 2020, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de l'UA, le Bureau régional des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) pour l'Afrique et la Région africaine de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont organisé un atelier de réflexion virtuel et de partage d'expériences sur le renforcement de la résilience des États. La réunion a été organisée par le Secrétariat continental du MAEP, sous la coprésidence de son Directeur général, le Professeur Eddy Maloka, du Commissaire de la CUA du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA), Son Excellence Josefa Leonel Correia Sacko, le Chef du Bureau régional Afrique UNDRR, Son Excellence Amjad Abbashar, et le responsable du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire au Bureau régional de l'Afrique, Dr Ambrose Otau Talisuna.

75. Les quatre institutions ont souligné leur engagement à coopérer pour renforcer la résilience des États en Afrique, et à créer un Comité Directeur pour (i) l'opérationnalisation des initiatives de résilience des États et (ii) la supervision d'un programme d'activités conjoint à mettre en œuvre par un groupe de travail technique.

Croissance de l'adhésion au MAEP : vers une adhésion universelle d'ici 2023

- En 2017, la Namibie est devenue le 36e État membre de l'UA à adhérer au MAEP.
- En janvier 2018, la Gambie a rejoint le Forum du MAEP. Le 11e Sommet extraordinaire de l'UA tenu en novembre 2018 a exhorté les autres 18 États membres de l'UA non-membres du MAEP à adhérer à ce Mécanisme afin d'obtenir l'adhésion de tous les membres en 2023.
- En 2019, la famille du MAEP s'est encore agrandie, le Botswana ayant rejoint le club du MAEP en tant que 38e État membre lors du Forum du MAEP qui s'est tenu en février 2019.
- En 2020, le Zimbabwe et les Seychelles ont adhéré au MAEP lors du Forum du MAEP de février, portant le nombre total des États membres de l'UA participants à 40.

2.3 Refonte de la philosophie du MAEP & révision de la méthodologie d'évaluation

76. En août 2016, le Forum du MAEP à Nairobi a approuvé un Plan stratégique pour la période 2016-2020, basé sur un programme de revitalisation en trois piliers portant sur la restauration, la redynamisation et le renouvellement du MAEP. Le MAEP a également accueilli d'autres partenaires stratégiques lors du 25e sommet à Nairobi en août 2016, notamment la Fondation Mo Ibrahim et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, et a renforcé les relations de travail avec de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de renforcer ses capacités de programmation technique et financière.

77. Le MAEP a innové en 2018 en introduisant une méthodologie pour des évaluations ciblées sur des sujets de gouvernance spécifiques dans les États membres. Les directives sur les évaluations ciblées ont été transmises aux États membres, et le Sénégal et Djibouti ont volontairement accepté de réaliser des évaluations ciblées en début 2019, respectivement sur « les ressources minières au cœur de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise » et « la décentralisation fiscale ».

Élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour la période 2020-2024

78. En 2019, le MAEP a élaboré un nouveau Plan stratégique pour la période 2020-2024, permettant un alignement plus étroit avec l'UA, y compris l'AGA et l'APSA. L'élaboration du plan a nécessité des consultations et la

participation des parties prenantes essentielles et des principaux partenaires du Secrétariat du MAEP. Il s'agissait notamment du Comité Directeur du MAEP, des Conseils d'administration nationaux, des Commissions nationales de gouvernance, ainsi que des entretiens approfondis avec les structures nationales des États membres, des consultations avec les Directions de la planification stratégique, des politiques, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources (SPPMERM) et de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité (PBFA) de l'Union africaine.

79. Le processus d'élaboration a également impliqué un examen des divers documents de référence, notamment la mise en œuvre de l'actuel Plan stratégique du MAEP pour la période 2016-2020, le mandat de l'UA, l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons), les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), le Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (2019-2023) et les Statuts du MAEP ; les documents de référence et les contributions de toutes les divisions et unités du Secrétariat du MAEP en vue du Plan stratégique 2020-2024 ; la déclaration du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises ; l'organisation et les processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; le Plan à moyen terme de la CUA (2018-2023), entre autres.
80. Le plan a été validé lors d'une réunion en janvier 2020 à Gaborone avant d'être provisoirement approuvé par le Comité des points focaux du MAEP et le Forum du MAEP lors des rencontres du Forum de février 2020 à Addis-Abeba.

La refonte de la méthodologie d'évaluation

81. En 2017, les travaux de révision de la méthodologie d'évaluation comprenaient les étapes clés suivantes : (i) rencontre des experts du MAEP avant et pendant la session inaugurale du Forum sur la méthodologie du MAEP, qui délibère chaque année sur les idées et les pratiques qui peuvent améliorer le processus d'évaluation du MAEP et les processus connexes pour une meilleure exécution des missions ; (ii) atelier sur le mode d'exécution de la nouvelle décision de la Conférence de l'UA pour que le MAEP suive la mise en œuvre et le suivi-évaluation des principaux domaines de gouvernance du continent, en particulier l'Agenda 2063 et les ODD, connu sous le vocable de « Mandat élargi » du MAEP ; et (iii) plusieurs dialogues politiques sur les liens entre les évaluations du MAEP, l'AGA, l'Agenda 2063 et les ODD.
82. Du 13 au 14 mars 2018, le MAEP a tenu sa rencontre annuelle phare, le deuxième Forum annuel sur la méthodologie du MAEP. L'événement a réuni les membres de la communauté du MAEP, les experts, les acteurs ainsi que les



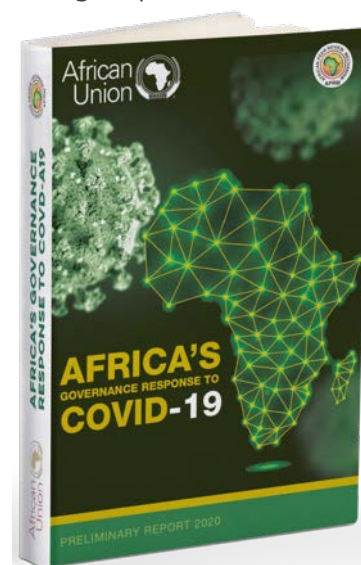
représentants du gouvernement et les représentants du secteur non étatique. Les échanges ont porté sur la rationalisation et l'amélioration des approches du MAEP pour mesurer la gouvernance, en particulier les outils et les processus utilisés dans le contexte du Mandat élargi, ainsi que sur la manière de mieux intégrer les évaluations du MAEP dans les cadres de l'AGA et de l'APSA.

83. En 2019, les travaux de révision de la méthodologie d'évaluation et de sensibilisation ci-après ont été réalisés :

- Le troisième Forum annuel sur la méthodologie a eu lieu, au cours duquel des experts de la gouvernance continentale et nationale ont débattu des dernières tendances, des enseignements tirés et des méthodes de travail.
- Le MAEP a entamé la mise en place du centre de données sur la gouvernance du MAEP. Un ensemble de 58 indicateurs de gouvernance a été élaboré, qui constituera désormais le cœur d'un tableau de bord de la gouvernance.
- Le MAEP a également renforcé son Cadre de recherche à travers les principales étapes suivantes :
 - i. l'élaboration d'un modèle d'atlas de la gouvernance de l'Union africaine ;
 - ii. la mise en place d'un comité de pilotage pour le nouveau Campus de l'Union africaine dans le cadre de la série de séminaires sur la gouvernance de Nairobi ;
 - iii. la mise au point du concept et d'une feuille de route pour un réseau continental africain de groupes de réflexion sur la gouvernance ; et
 - iv. la mise au point d'un concept pour la première conférence/dialogue annuel panafricain entre les partis politiques, qui aura lieu en 2021 (retardée par la pandémie de la COVID-19).

84. En 2020, le MAEP a réalisé les activités suivantes :

- Lancement et finalisation de l'évaluation préliminaire de la gouvernance sur les ripostes politiques des États membres de l'UA mises en œuvre pour atténuer la crise sanitaire liée à la Covid-19. Le rapport a exploré les implications des mesures immédiates que les pays africains ont prises pour contenir la pandémie. Le rapport a également examiné et souligné la nécessité de se prémunir contre la marginalisation des groupes sous-représentés, alors que les gouvernements s'efforcent de trouver des réponses à la pandémie ;
- Finalisation et validation de l'Atlas de la gouvernance africaine. L'Atlas contient des informations sur les principaux indicateurs de gouvernance et des profils de pays pour les États membres de l'Union africaine et constitue la base du centre de données sur la gouvernance ;
- Finalisation du Cadre de recherche du MAEP, y compris le programme de recherche détaillé et les modalités de recherche sur la gouvernance du MAEP ;
- Poursuite du projet de convocation du 4e forum annuel sur la méthodologie, initialement prévu pour avril 2020 mais reporté à 2021, en raison de la pandémie de COVID-19 ;



- Élaboration de plusieurs produits de connaissance, notamment (i) les moteurs de la gouvernance d'entreprise, la note d'orientation de l'UA sur la gouvernance d'entreprise et le référentiel sur la gouvernance d'entreprise ; (ii) les moteurs de la gouvernance économique, (iii) le cadre du MAEP sur le genre, les changements climatiques et la croissance verte, (iv) l'étude sur la gouvernance foncière, qui est une initiative de collaboration visant à enrichir le questionnaire, les outils et les processus du MAEP, et (v) le référentiel sur la gouvernance dans le domaine des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement pour les évaluations ciblées.

85. En 2020, la pandémie de la COVID-19 a retardé le déploiement des projets de recherche et d'outils opérationnels, car les mesures de confinement des États membres et les restrictions de voyage ont affecté les activités, notamment le Forum annuel sur la méthodologie. En conséquence, le MAEP a révisé sa méthodologie pour réaliser les travaux de S&E et de recherche de manière virtuelle et a augmenté le nombre de consultations virtuelles et de collaboration en ligne.

Analyse des écarts du Soudan

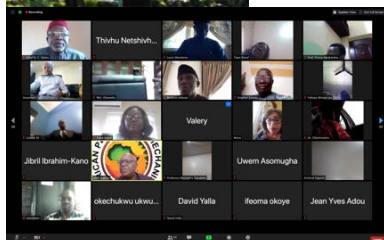
86. En 2020, les initiatives du Soudan sous la conduite de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Abdalla Hamdok ont nécessité la mise en place d'une nouvelle méthode d'évaluation pour le MAEP - une analyse des écarts en matière de gouvernance. L'étude finalisée pour transmission au gouvernement soudanais, comprenait :

- Une section sur les défis en matière de gouvernance après les récents changements opérés au niveau du Gouvernement ;
- Des recommandations pour relever les défis, avec une analyse spécifique des sujets, et des recommandations centrées sur les quatre domaines thématiques de gouvernance du MAEP ; et
- Les recommandations sur la période de transition nationale du Soudan.

Réseau africain sur la gouvernance des entreprises publiques



87. Le réseau africain sur la gouvernance des entreprises publiques a été officiellement lancé par le MAEP à Maurice le 8 novembre 2018. Il s'agit d'un Réseau succédant au Réseau de la SADC sur les entreprises publiques fondé et géré par l'OCDE pour les pays de la SADC. Il comprend aujourd'hui les entreprises publiques et les autres membres à travers toute l'Afrique. Le MAEP a arrimé les priorités du Réseau avec l'objectif du MAEP qui consiste à promouvoir la gouvernance d'entreprise sur le continent. La cérémonie de lancement s'est déroulée en présence de 18 États membres de l'UA, ainsi que des Institutions financières de développement qui soutiennent les entreprises publiques notamment la Bank of Southern Africa (DBSA), Afrexim Bank et la Banque mondiale. L'OCDE ainsi que les partenaires stratégiques, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACGC) et la Fondation Mo-Ibrahim ont également pris part à la réunion de lancement. La deuxième réunion du Réseau prévue en



2020 a été retardée en raison de la pandémie de la Covid-19, et une réunion annuelle au titre de l'année 2021 est actuellement envisagée.

88. En 2020, le Secrétariat du réseau africain des entreprises publiques du MAEP a convoqué une série de webinaires afin d'explorer les mobilisations de capitaux publics en faveur des entreprises privées et leurs implications sur la politique d'appropriation des entreprises publiques, et le rôle que les entreprises publiques peuvent jouer dans la relance des économies du continent après la Covid-19.

Sensibilisation des milieux universitaires

89. Le MAEP a initié des engagements avec les institutions académiques afin d'établir la base de connaissances du MAEP et renforcer les capacités de recherche du MAEP. Des MoU ont été signés avec la University of Pretoria et la University of Witwatersrand. Un atelier a été organisé avec la University of Witwatersrand afin de définir les axes de coopération. D'autres engagements sont également envisagés avec plusieurs autres universités du continent.

Partenariat avec le « Centre for Global Africa at Delaware State University »

90. En 2018, le MAEP a commencé son partenariat avec le « Centre for Global Africa at Delaware State University » aux États Unis, afin d'approfondir l'interaction en matière de gouvernance avec la diaspora africaine, la sixième région de l'UA. La DSU est une université traditionnellement noire (HBU). La coopération entre le MAEP et le DSU et d'autres HBU aux États-Unis permet à la diaspora de prendre conscience de l'Afrique, de devenir des défenseurs de l'Afrique et de contribuer à l'œuvre de promotion de la gouvernance sur le continent.

91. En 2019, le MAEP et le DSU ont organisé une conférence virtuelle conjointe sur le thème « Créer l'Afrique que nous voulons, créer la 6e région que nous voulons », avec pour objectifs de fusionner et d'appliquer le capital intellectuel collectif et le potentiel des ressources des entités Afrique-Diaspora à des solutions en matière de gouvernance et de sécurité alimentaire, de formaliser les investissements et les relations commerciales de la diaspora en tant qu'outils de développement conjoint, et de combler le fossé Afrique-Diaspora à travers les initiatives panafricaines de la jeunesse et des médias.

Séries de séminaires sur la gouvernance africaine

92. Le MAEP et la Wits School of Governance (WSG) de la University of Witwatersrand à Johannesburg se sont associés pour organiser la série de séminaires sur la gouvernance en Afrique (AGOSS), une série de conférences et d'ateliers de recherche visant à créer une plateforme où universitaires et praticiens convergent pour examiner et discuter de leurs travaux sur la gouvernance et étudier les pratiques, les tendances et les acteurs de la gouvernance dans les quatre domaines thématiques du MAEP. Le premier séminaire AGOSS s'est tenu en décembre 2018 en Afrique du Sud, suivi du 2e séminaire AGOSS tenu à Nairobi en décembre 2019 et d'un 3e séminaire autre tenu en mode virtuel en décembre 2020. Les séminaires ont regroupé environ 40 à 50 délégués, issus du monde universitaire, des groupes de réflexion, des médias et du secteur privé. Après le séminaire inaugural sur la gouvernance, le deuxième séminaire AGOSS a porté sur le thème : « Les perspectives de la gouvernance et l'Agenda 2063 de l'UA ». Dix-huit (18) présentations ont été faites sur différents sous-thèmes notamment:



- Les réfugiés, les rapatriés, et les déplacés internes ;
- La gouvernance des entreprises publiques et privées ;
- La gouvernance environnementale et les changements climatiques ; et
- La gouvernance africaine dans la quatrième révolution industrielle.

93. Les exposés présentés au séminaire de 2019 ont été soumis pour examen, et les actes dudit séminaire ont été marqués pour publication comme documents hors-séries.

94. Le MAEP a abrité le 3e séminaire sur la gouvernance africaine en mode virtuel le 4 décembre 2020 avec la présentation de 8 exposés élaborés pour le séminaire sur les sujets liés à la gouvernance par des experts du continent.

Freins au développement

95. Le 25e Forum du MAEP qui s'est tenu le 26 août 2016 à Nairobi a approuvé à l'unanimité une liste des goulots d'étranglement au développement, identifiés par S. E. Yoweri Museveni, Président de la République d'Ouganda, et a demandé qu'ils soient soumis à un examen plus approfondi et que leurs conclusions éclairent le processus de revitalisation du MAEP. Le MAEP a réalisé une étude sur tous les 13 obstacles majeurs identifiés lors du Sommet. Il s'agit de : (i) la désorientation idéologique ; (ii) l'interférence avec le secteur privé ; (iii) la faiblesse des États, notamment des institutions telles que l'armée, la police, etc. (iv) la fragmentation des marchés, de l'accès au

marché et de l'expansion ; (v) l'absence d'industrialisation et la faible valeur ajoutée ; (vi) la faiblesse des infrastructures ; (vii) le sous-développement des ressources humaines ; (viii) le sous-développement de l'agriculture ; (ix) le sous-développement du secteur des services ; (x) une fonction publique non réceptive ; (xi) les attaques contre la démocratie et la gouvernance ; (xii) le manque de mobilisation des ressources intérieures, avec un accent sur les recettes fiscales générées par les ressources naturelles du continent ; et (xiii) les inégalités structurelles en matière d'accès aux opportunités.



96. En 2017, un atelier sur la mise en place d'une méthodologie et des indicateurs mesurant les « freins au développement » a été organisé au Rwanda. La méthodologie et les indicateurs ont été consolidés en 2018.
97. En 2019, une évaluation pilote des 13 obstacles au développement socio-économique de l'Afrique a été lancée en Ouganda et un Cadre de suivi-évaluation de chaque obstacle a été validé au niveau continental.

Approfondir les évaluations

98. En 2018, le MAEP a lancé un projet visant à approfondir ses évaluations, notamment l'auto-évaluation des pays et les processus d'évaluation externe à partir desquels le rapport d'évaluation final du MAEP et les programmes d'action nationaux sont produits. Les extraits de l'exercice incluent le questionnaire d'auto-évaluation des pays révisé, le document sur les processus et l'organisation du MAEP révisé, les Directives révisées en direction des pays pour la préparation et la participation au MAEP et un manuel du MAEP. Le MAEP a également initié des engagements avec les institutions académiques afin d'établir la base de connaissance sur la gouvernance en Afrique et le MAEP, et enrichir les capacités de recherche continentales.

99. En 2019, l'équipe chargée « d'approfondir les évaluations » a finalisé la production des notes d'orientation sur les structures nationales à l'attention des États membres pour créer des conseils nationaux ou commissions nationales de gouvernance nationaux du MAEP dans leur pays, et les membres de l'équipe ont démarré les travaux de révision du questionnaire de gouvernance du MAEP à utiliser par les États membres dans le cadre de l'élaboration des rapports d'auto-évaluation des pays (RAEP).
100. En 2020, le MAEP a finalisé l'élaboration des documents de référence et des recherches sur « l'approfondissement des évaluations » en vue de leur délibération lors du 4e Forum annuel sur la méthodologie, ainsi que le questionnaire révisé du MAEP. Le 4e Forum initialement prévu en avril 2020 sur l'approfondissement des évaluations a été retardé par la pandémie de Covid-19.

Le questionnaire électronique

101. En 2018 et 2019, le MAEP a lancé l'élaboration d'un questionnaire électronique pour aider à automatiser la rédaction des rapports d'auto-évaluation des pays (RAEP) par les États membres. Le questionnaire électronique, désormais bouclé, sert principalement à recueillir les réponses aux enquêtes structurées et d'autres méthodes de recherche, notamment des groupes ciblés et des enquêtes auprès des experts. L'outil ainsi mis au point fonctionne avec un appareil mobile, portable ou de bureau standard.
102. En 2019, le questionnaire électronique a servi à l'élaboration de quatre évaluations ciblées, notamment à Djibouti (région de l'Afrique de l'Est), en Zambie (2 évaluations ciblées, région de l'Afrique australe) et en Namibie (région de l'Afrique australe). Il a également servi à la collecte des données par l'équipe des ODD du MAEP au Tchad (région Afrique centrale), au Rwanda et en Tanzanie (région Afrique de l'Est), en Côte d'Ivoire (région Afrique de l'Ouest) et en Égypte, en Tunisie et au Maroc (région Afrique du Nord), et en 2020, cet outil a servi dans le cadre d'un programme de formation des équipes nationales de la Namibie et du Nigéria en mode virtuel, ainsi qu'à l'évaluation ciblée de la Sierra Leone. La formation virtuelle pour le déploiement de l'outil de questionnaire électronique pour l'Ouganda a également été parachevée.

Le programme genre du MAEP



103. En 2019, le MAEP a lancé son Programme genre. Le but poursuivi par ce Programme est d'intégrer le genre dans les évaluations de la gouvernance et autres activités du MAEP. Grâce à un certain nombre d'activités en 2019, le programme a réussi à (i) développer une base de données « Femmes dans la gouvernance » et (ii) à renforcer les relations avec des parties prenantes importantes telles que les médias, les OSC, les organes de l'UA, les partenaires au développement, etc. Le programme a organisé plusieurs événements en 2019, notamment la convocation et l'organisation conjointe d'une table ronde sur le genre à l'occasion de la Journée internationale de la femme en mars 2019, l'organisation conjointe d'un forum sur le genre et la

gouvernance au Parlement panafricain en partenariat avec les institutions de l'UA en Afrique du Sud, et la collaboration avec la Banque africaine de développement et le Gouvernement du Rwanda pour l'organisation d'un forum sur le genre dans le cadre du MAEP le 27 novembre 2019, en marge du Sommet mondial sur le genre à Kigali, au cours duquel une étude du MAEP sur la gouvernance, le genre et la consolidation de la paix a été présentée.

104. En 2020, à son actif, le programme a : (i) finalisé, validé et diffusé une étude sur le lien entre gouvernance, genre et consolidation de la paix, (ii) élaboré un rapport d'audit sur le genre et des supports de formation sur le genre pour les structures de gouvernance des États membres et a parachevé l'audit sur le genre et la formation auprès des structures continentales et nationales du MAEP et des principales parties prenantes, (iii) élaboré un référentiel sur le genre, à l'usage de ces structures, (iv) bouclé une évaluation sur la gouvernance, la violence basée sur le genre et la Covid-19, et a convoqué un webinaire du groupe d'experts pour la restitution des résultats de l'étude, (v) élaboré les directrices en vue de l'intégration du genre dans le travail de gouvernance du MAEP, (vi) finalisé une évaluation thématique de la gouvernance sur le genre et les changements climatiques, (vii) organisé une série de webinaires régionaux et (viii) validé et lancé un questionnaire-référentiel genre sur la gouvernance.





Le MAEP et les jeunes

- 105.** Le MAEP a tenu le tout premier Symposium international de la jeunesse du MAEP à N'Djamena du 1er au 2 juillet 2019. Le symposium a réuni des jeunes participants de 40 États membres et a été ouvert par SON EXCELLENCE Idriss Déby Itno, Président du Forum MAEP. L'Envoyé de l'UA pour la jeunesse, Mlle Aya Chebi s'est engagée à œuvrer aux côtés du MAEP pour promouvoir la bonne gouvernance et l'adhésion universelle au MAEP. Les participants au symposium sur la jeunesse ont recommandé d'améliorer l'engagement du MAEP avec les jeunes, notamment dans une déclaration sur « La jeunesse comme moteur du MAEP pour la bonne gouvernance en Afrique ». Les jeunes participants ont demandé que la Déclaration soit partagée auprès des structures statutaires du MAEP et que les recommandations soient suivies par le Secrétariat du MAEP et un réseau des jeunes du MAEP. Le Réseau Jeunesse a démarré ses activités en fin 2019 comme prévu.
- 106.** En 2020, un certain nombre de jalons ont été posés dans le cadre du Programme jeunesse et du Réseau jeunesse du MAEP. Le MAEP et le Bureau de l'Envoyée de l'UA pour la jeunesse ont organisé conjointement un webinaire en mai 2020 sur la manière dont les jeunes peuvent soutenir une meilleure gouvernance en Afrique. Le MAEP a également co-organisé une série de webinar en partenariat avec l'UNESCO sur le renforcement de la bonne gouvernance et la participation des jeunes dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.
- 107.** Le MAEP a organisé un Forum d'engagement de la société civile en début janvier 2020 à Abuja, au Nigéria, qui a été suivi par une série de webinar sur les jeunes dans la société civile et la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse. Le MAEP s'est également associé à l'Université de Witwatersrand pour donner une conférence sur le rôle des jeunes dans la bonne gouvernance. Le MAEP a enfin organisé une série de webinar visant à promouvoir la signature, la ratification et la domestication de la Charte africaine de la jeunesse, ainsi qu'un concours de rédaction à partir duquel un livre sur la jeunesse et la gouvernance sera produit en 2021.

Le réseau du MAEP sur la planification nationale

- 108.** Le réseau de planification nationale est une plateforme créée par le MAEP et les pays participants afin de mettre continuellement en évidence

les meilleures pratiques actuelles, les opportunités et les lacunes en matière de connaissances dans la mise en œuvre des plans nationaux d'appui à l'exécution de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Agenda 2030 de l'ONU. Le réseau était présidé par l'Afrique du Sud et l'Ouganda, en 2020. Les participants au réseau se sont réunis chaque année en Ouganda (réunion inaugurale, 2017), en Afrique du Sud (2018) et au Kenya (2019). La réunion de 2020 a été retardée par la pandémie de COVID-19, et est désormais envisagée pour 2021 au niveau ministériel, sous le thème « Planification nationale en pleine crise de la COVID-19 et ses conséquences », avec pour objectif d'adresser les contraintes et les défis de gouvernance qui empêchent les États membres de développer des plans nationaux exhaustifs pour faire face aux crises, et de comparer et partager les expériences, en particulier sur la mesure dans laquelle les plans nationaux ont anticipé ou prévu la COVID-19, et de s'accorder sur les leçons tirées et planifier une solution africaine à la planification des crises à l'avenir.

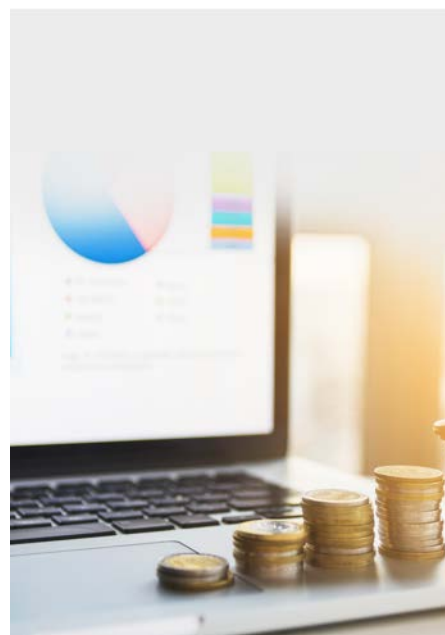
2.4 Mobilisation des ressources au profit du MAEP

109. En 2016, sous la présidence de Son Excellence Kenyatta, Président du Kenya, le Forum du MAEP d'août 2016 a convenu d'augmenter les cotisations annuelles du MAEP à un montant minimum de 100,000 à 200,000 dollars US par an par État membre, à partir de 2017. À la fin de l'année, 16 États membres avaient contribué à hauteur de 4,2 millions de dollars US, sur un budget total de 7,5 millions de dollars US en faveur du Plan stratégique 2017.

110. En 2017, 12 États membres avaient versé 3,3 millions de dollars US au titre de leurs cotisations annuelles. En décembre 2017, le Bureau des partenariats du MAEP a bouclé un projet d'appui institutionnel de quatre ans avec la Banque africaine de développement dont la mise en œuvre s'étalera de juin 2018 à juin 2021.

111. En 2018, le Directeur général a renforcé la mobilisation des ressources et a entrepris un certain nombre de missions auprès des États membres afin de garantir les arriérés découlant des obligations en matière de contributions annuelles, ce qui a conduit à une amélioration des contributions par rapport à 2017. 6 États membres ont versé 4,1 millions de dollars US au titre de leurs cotisations annuelles. L'UA a contribué à hauteur de 2,8 millions de dollars US à la mise en œuvre du Mandat élargi en 2018, ce qui a permis de garantir que le premier Rapport sur la gouvernance en Afrique soit présenté à la Conférence de l'UA en février 2019.

112. 2018 a également été la première année de mise en œuvre du Projet d'appui institutionnel (PAI) de quatre ans du MAEP avec la Banque africaine de



développement, et le projet de la BAD a contribué à hauteur de 244 494 dollars US au budget du MAEP cette année-là.

113. Lors du Sommet extraordinaire de la Conférence de l'UA de novembre 2018, en raison de l'insuffisance persistante des contributions annuelles et du budget du MAEP, le Président du Forum Son Excellence Idris Déby, Président du Tchad, a demandé que l'UA finance le budget du MAEP, et le Sommet a décidé d'intégrer le budget du MAEP dans le budget statutaire de l'Union africaine.
114. En 2019, cinq États membres ont contribué à hauteur de 1,2 million de dollars US, et l'UA et les États membres ont contribué ensemble à hauteur de 12,0 millions de dollars US au budget du MAEP. Les contributions totales de l'UA intégraient également le Mandat élargi, qui n'avait pas été budgétisé dans le Plan stratégique de 2016-2020, de sorte que plus de 112 % de l'enveloppe allouée au Plan stratégique pour cette année a été mobilisée, ce qui montre le succès de l'effort de revitalisation à cet égard, puisque les finances du MAEP ont maintenant été stabilisées.
115. Il convient de noter que le financement du Mandat élargi a été assuré par le budget statutaire de l'UA au titre de 2018, et que la Conférence de l'UA, par une décision prise en novembre 2018, avait acté que l'ensemble du budget du MAEP devait être financé par le budget statutaire de cette organisation. Cette décision a été rendue opérationnelle en 2019. En conséquence, il avait été décidé, dans le cadre du Forum du MAEP, que pour 2019 et les années suivantes, les États membres ne seraient plus tenus de verser les contributions annuelles, mais par contre, ils devaient s'assurer de régler leurs arriérés.

2.5 Respect des principes du MAEP

116. Le MAEP est fondé sur les principes de bonne gouvernance politique, économique, sociale et d'entreprise, de démocratie, d'État de droit, de respect des droits de l'homme et de résolution pacifique des conflits, qui sont encouragés par la réalisation des évaluations par les pairs techniquement crédibles, exemptes de toute manipulation politique et qui favorisent la participation de tous les acteurs de la société.
117. Cette section va porter sur les principes de réalisation des évaluations crédibles par les pairs et de mise en œuvre des recommandations issues de ces évaluations, sur le renforcement des capacités techniques du Mécanisme pour garantir que les évaluations sont crédibles et exemptes de toute manipulation politique au niveau des États membres et du continent, et sur la sensibilisation des États membres aux processus et principes du MAEP. Le renforcement des capacités financières du MAEP est abordé dans la section précédente sur la « mobilisation des ressources ».
118. Progrès dans les évaluations par les pairs, harmonisation des programmes d'action nationaux avec les plans de développement nationaux et sensibilisation des États membres.
119. En 2016, le MAEP a réalisé quatre missions d'évaluation de pays au Tchad, au Sénégal, au Kenya et au Soudan. Il n'y a eu aucune évaluation par les

pairs, et les deux Sommets du Forum du MAEP ont porté sur la revitalisation du Mécanisme.

120. En 2017,
- Quatre pays ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Il s'agit de Djibouti, du Tchad, du Sénégal et du Kenya (deuxième évaluation), et au cours de l'année, deux missions d'évaluation ont été conduites au Liberia et en Ouganda respectivement ;
 - Deux ateliers d'harmonisation des résultats des évaluations du MAEP, des programmes d'action nationaux (PAN), avec les plans de développement nationaux existants ont été organisés pour la Tanzanie et Djibouti ;
 - Les conseils d'administration nationaux et les Commissions nationales de gouvernance (CNG) du MAEP se sont réunis pour échanger sur la coopération et les méthodes de travail communes au cours d'une réunion inaugurale du Conseil consultatif des CNG ;
 - Un atelier sur les meilleures pratiques et le partage des expériences a été organisé par la branche du MAEP de l'Ouganda ; et
 - Un atelier de sensibilisation/validation de l'élaboration d'un nouveau référentiel du MAEP à l'attention des États membres du MAEP a été organisé.
121. En 2018, le MAEP a réalisé des évaluations par les pairs au Soudan (première évaluation) et en Ouganda (deuxième évaluation), ainsi que deux missions d'évaluation, en Côte d'Ivoire et la deuxième mission d'évaluation au Mozambique. Le MAEP a organisé des séminaires nationaux/dialogues d'orientation nationaux d'accompagnement à la sensibilisation ou dans les pays ayant nouvellement adhéré au Togo, en Égypte (avant la mission d'évaluation) et en Afrique du Sud.
122. Le MAEP continental a également organisé une formation à l'attention de l'Autorité nationale de planification de l'Ouganda/ Secrétariat national du MAEP sur l'harmonisation du Plan national de développement de l'Ouganda et du Plan d'action national (PAN) du MAEP, ainsi que sur le suivi, l'évaluation et le retour d'information sur le deuxième rapport d'évaluation du Programme d'action national (PAN) de l'Ouganda.
123. En 2019, le MAEP a :
- réalisé deux évaluations par les pairs pour le compte de la Côte d'Ivoire et du Mozambique. Une mission d'évaluation complète a eu lieu en Égypte ;
 - mis en œuvre les nouvelles missions d'évaluation de la gouvernance ciblée dont la méthodologie a été validée lors de la réunion de Lusaka au deuxième trimestre de l'année 2019. Quatre missions d'évaluation ciblées ont été dépêchées en 2019, notamment :
 - i. en janvier 2019 à Djibouti sur la décentralisation ;
 - ii. en novembre 2019 en Zambie, avec deux évaluations ciblées sur le développement du tourisme et des ressources minières ; et
 - iii. en décembre 2019 en Namibie, avec une évaluation ciblée sur le chômage des jeunes.
 - organisé des séminaires nationaux/dialogues d'orientation nationaux d'accompagnement à la sensibilisation ou dans les pays ayant

nouvellement adhéré au Togo, en Égypte (avant la mission d'évaluation) et en Afrique du Sud ;

- organisé une formation à l'attention de l'Autorité nationale de planification de l'Ouganda/ Secrétariat national du MAEP sur l'harmonisation du Plan national de développement de l'Ouganda et du Plan d'action national (PAN) du MAEP, ainsi que sur le suivi, l'évaluation et le retour d'information sur le deuxième rapport d'évaluation du Programme d'action national (PAN) de l'Ouganda ;
- organisé un atelier de sensibilisation et de partage des expériences sur les évaluations de deuxième génération à Accra les 22-23 juillet 2019, pour l'Afrique de l'Ouest ;
- convoqué son premier atelier de sensibilisation au cours d'une réunion de la Communauté économique régionale de l'UA, en marge du Conseil ministériel de la SADC en mars 2019 à Windhoek, en Namibie.

124. En 2020, le MAEP a réalisé deux évaluations par les pairs, une évaluation complète de l'Égypte et une évaluation par les pairs ciblée sur le chômage des jeunes au profit de la Namibie. Malgré la pandémie de COVID-19, deux missions d'évaluation ont été effectuées en 2020, une mission d'évaluation de l'analyse des écarts au Soudan et une mission d'évaluation ciblée en Sierra Leone sur la gouvernance de la santé et la riposte contre la crise de la COVID-19. Le MAEP a également achevé une formation en faveur du Sénégal sur le S&E et l'harmonisation de son rapport d'évaluation du Programme d'action national (PAN) avec ses plans de développement nationaux.

125. En raison des restrictions de voyage enclenchées en mars 2020 et qui se sont poursuivies sur une bonne partie de l'année à travers le continent, les équipes d'évaluation des pays du MAEP ont mené des consultations virtuelles et des missions préparatoires avec un certain nombre d'États membres, notamment le Nigéria, le Tchad, le Kenya, le Ghana, la Namibie et l'Ouganda.

Renforcement des capacités des ressources humaines du MAEP

126. À la fin de l'année 2018, en raison de l'élargissement du mandat, l'organigramme du MAEP a été mis à jour en 2018, et ce processus a nécessité l'alignement de tous les processus et procédures du MAEP sur ceux de l'UA, de même que la capacitation du Secrétariat du MAEP, et le nombre total de personnel a atteint cinquante-neuf (59) personnes, contre moins de 16 en 2016, dont quarante à court terme.

127. En 2018, le renforcement des capacités et le développement du personnel ont également démarré, en liaison avec l'Africa Union Learning Academy (AULA) qui a donné la possibilité au MAEP de mettre certains personnels en stage de rédaction et en atelier sur la gestion stratégique.

128. Du 22 au 26 octobre 2018, conformément à l'objectif du MAEP d'arrimer ses systèmes financiers et administratifs à ceux de l'UA, le personnel des services généraux du Secrétariat du MAEP a participé à un atelier de test d'intégration d'une semaine sur les systèmes SAP de l'UA à Addis-Abeba. L'atelier a été conçu pour identifier les besoins et tester les systèmes SAP du MAEP nouvellement développés et leur intégration sur les systèmes SAP

de l'UA. Les tests d'intégration de l'unité SAP ont également servi de session de formation à l'équipe du MAEP dans la mesure où ils ont constitué une interaction pratique avec le système et ses différents modules. Le système SAP a été lancé en fin novembre 2018 et était totalement en place et opérationnel à la fin de l'année.

Partenariats du MAEP

129. En 2018, dans le cadre d'un regain d'attention sur les partenariats techniques et financiers, le MAEP a engagé des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, afin de renforcer les relations et la coopération sur des objectifs de gouvernance partagés. Le tableau III fait le résumé des projets de partenariat approuvés.

Tableau 3. Projets de partenariat initiés en 2018

Activité	Résultat
CEA	La CEA a détaché un membre du personnel technique de haut niveau auprès du MAEP de 2016 à la mi-2018 et a entamé des discussions sur un plan de travail annuel commun pour les projets en matière de gouvernance
PNUD	Début des discussions sur la reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du MAEP.
BAD	En 2018, la BAD a financé les activités d'évaluation de base du MAEP à hauteur de 244 494 de dollars US
Fondation Mo Ibrahim	La Fondation a financé les activités du MAEP à hauteur de 60 000 dollars US
Union européenne	Le MAEP a engagé le Bureau de l'Union européenne à Addis-Abeba en octobre 2017, janvier 2018 et mars 2018. 4 millions d'euros (environ 5 millions de dollars US étaient en cours de négociation pour les projets du MAEP dans le cadre du cycle de financement de l'UE à partir de 2020).
GIZ	Le MAEP a engagé le GiZ pendant cette période. Plusieurs missions ont été effectuées auprès du GiZ à Addis-Abeba. Le GiZ a mobilisé 70 000 euros (environ 85 000 US dollars) pour le financement de la première phase du projet « Élections et violence » en 2018.
Nouvelle Banque de développement des BRICS	Les discussions sur le partenariat ont démarré, notamment sur le volet du Mandat élargi du MAEP concernant un service de conseil sur les notations.
Autres partenaires bilatéraux et multilatéraux	Les engagements et les discussions ont été amorcés avec le Japon, la Turquie, les EAU, le DFID (Royaume-Uni), le Canada, la Suisse, les pays nordiques, le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies, ONU Femmes, la Coopération Sud-Sud, le DAES, le PNUD RBA et le Pacte mondial.

130. En 2019, le MAEP a enregistré les points suivants à son actif : (i) conclusion d'un accord avec l'Agence suédoise de développement. (ii)

poursuite de la mise en œuvre du projet triennal de développement de l'Afrique lancé en 2018 ; (iii) échanges avec les partenaires potentiels autour des projets en 2020 ; (iv) projets proposés avec l'UE pour la période 2020-2023 dans le cadre de l'AGA au sein du Programme UA-EU ; et (v) signature d'un MoU sur la coopération technique avec l'OCDE. Au cours du dernier trimestre 2019, le MAEP a conclu un accord avec le gouvernement des EAU pour partager ses expériences et renforcer les capacités des États membres du MAEP dans plusieurs domaines de la gouvernance, notamment le suivi et l'évaluation des performances de la gouvernance SMART et de la gouvernance électronique.

Partenariat avec le Bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour l'Afrique (OSAA)

131. De 2016 à 2018, le MAEP a participé aux événements de la Semaine africaine du Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique (OSAA), organisés à New York, en marge des sessions annuelles de septembre à octobre de l'Assemblée générale, suivies de la série subséquente, la Série de dialogues sur l'Afrique, qui s'est tenue en mai 2019, et de l'événement virtuel de la Série de dialogues sur l'Afrique, qui a eu lieu en mai 2020. Au cours de ces événements, des représentants du Panel du MAEP, du Comité des points focaux, ainsi que le DG se sont engagés avec les parties prenantes de la communauté de la gouvernance mondiale à discuter des réformes de la gouvernance, et ont contribué aux échanges sur la recherche de solutions durables pour relever les défis de la gouvernance.



Coopération Sud-Sud

132. En mai 2018, le MAEP a organisé un dialogue sur la coopération Sud-Sud en Afrique, auquel ont participé des acteurs du continent qui ont contribué à la formulation de la position africaine sur le BAPA+40.
133. En mars 2019, en marge du 40e anniversaire de la conférence du Plan d'action de Buenos Aires (BAPA) à Buenos Aires, en Argentine, le MAEP a organisé un événement parallèle, le Dialogue africain sur la coopération Sud-Sud. Parmi les résultats, figuraient les réflexions sur le rôle futur du MAEP en tant que mécanisme régional d'appui aux résultats du BAPA+40, ainsi que le partage des expériences entre les pays africains, les agences spécialisées des Nations unies et le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud.

134. En 2019, le MAEP a participé au dialogue CUA-PNUD sur le rôle de la coopération Sud-Sud dans la lutte contre la corruption en Afrique, à Addis-Abeba en décembre 2019 ; et le MAEP a organisé une réunion d'experts en Égypte en décembre 2019 sur la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030. Il a préparé un projet de document politique sur le rôle potentiel du MAEP dans le suivi de la mise en œuvre du document final du BAPA+40 en Afrique, en soumettant le document politique à la réunion du Forum du MAEP en février 2020.
135. En juillet 2020, le MAEP et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) ont co-organisé un événement parallèle en mode virtuel, en marge de la réunion du FPHN de 2020 pour échanger sur le thème « Renforcement de la résilience des pays du Sud » sur la base des leçons tirées de la riposte contre la COVID-19 dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Comité des experts de l'administration publique des Nations Unies (CEPA)

136. Le MAEP soutient l'œuvre du Comité des experts de l'administration publique des Nations Unies (CEPA). En 2019, le MAEP a organisé un dialogue de trois jours avec le DEAS et le PNUD en Afrique du Sud sur les principes du CEPA portant sur la gouvernance efficace sur les ODD (en particulier l'ODD 16 sur la bonne gouvernance). Parmi les résultats, figuraient : le partage d'expériences sur la bonne gouvernance, la sensibilisation aux principes du CEPA, l'appui à l'engagement avec les organes de l'UA et leur familiarisation avec le travail du DEAS sur les ODD. En 2020, le MAEP a réalisé une étude de base sur la mise en œuvre des principes du CEPA en Afrique.



Partenariat avec ONUSIDA

137. En 2019, le MAEP a commencé à collaborer avec l'ONUSIDA à l'élaboration d'un référentiel des meilleures pratiques sur le VIH, le sida et le paludisme. Le cadre d'orientation de l'élaboration du référentiel a été mis en place en 2019, et le reste du travail a été bouclé par un expert en 2020. Le référentiel va être présenté au Forum de février 2021.

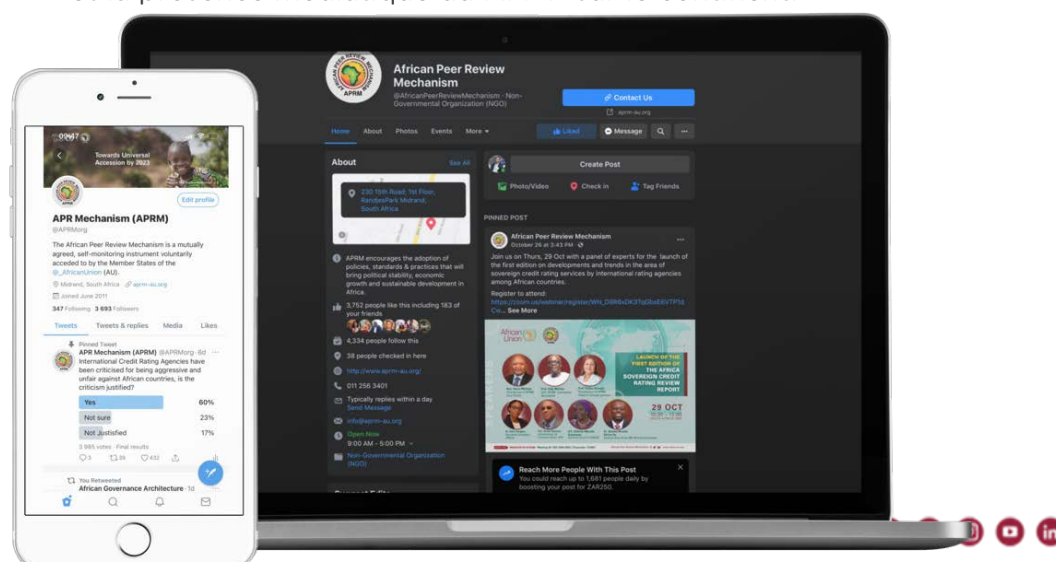
Partenariat avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)

138. En 2019, un protocole d'accord a été signé entre le MAEP et le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) lors du 6e sommet du PGO qui a eu lieu au Canada, avec pour objectif de promouvoir la synergie et la collaboration afin d'aider les États membres africains à promouvoir la bonne gouvernance par la participation des citoyens et à mettre en œuvre des réformes en matière de gouvernance qui ont un impact. Une feuille de route des activités de collaboration a été élaborée en 2019, intégrant le partage des leçons tirées. Les structures du MAEP et du PGO au Kenya ont collaboré pour mobiliser les principaux intervenants au Kenya afin de s'attaquer aux obstacles à la bonne gouvernance. Le MAEP et le PGO en Côte d'Ivoire ont conjointement organisé un atelier en 2019 sur la façon d'intégrer les

recommandations du rapport d'évaluation du MAEP de la Côte d'Ivoire dans les dix engagements du PGO.

Communications du MAEP

139. En 2019, un Forum des Communicateurs du MAEP a été mis en place, composé des principaux responsables de la communication des structures nationales et du Secrétariat continental. Le premier Forum des communicateurs s'est tenu à Pretoria en mai 2019, et a réuni les secrétariats nationaux du MAEP de sept États membres, ainsi que les équipes de communication de l'UA, les grands organes et entreprises de presse du Ghana, du Kenya, de Maurice, du Nigéria et d'Afrique du Sud. Des partenaires stratégiques du MAEP tels que la Banque africaine de développement et l'UNESCO y ont également participé. Le premier Forum des communicateurs s'est accordé à adhérer à l'image de marque commune de l'UA et du MAEP, au soutien mutuel entre ces deux entités en matière de communication et aux messages clés sur lesquels il faudra se concentrer en 2019 et au-delà. Les experts ont également donné leur avis et leur contribution sur la stratégie de communication du MAEP.
140. En 2019, les communications du MAEP ont également diffusé le rapport 2019 sur la gouvernance en Afrique, en rendant le rapport public lors d'un lancement à l'échelle continentale en Afrique du Sud, suivi par des lancements régionaux au Tchad, en Égypte, au Kenya et en Zambie.
141. En 2020, l'équipe des communications du MAEP a célébré les Journées du MAEP et de l'Afrique aux niveaux national et continental, tout en veillant à ce que le travail du MAEP en matière de gouvernance soit visible en ligne. En outre, le MAEP a suivi de près l'impact de ses programmes sur les médias d'information continentaux grâce au service d'alerte Google. Au cours du premier semestre de l'année, le MAEP a été mentionné 27 fois dans ce service, avec notamment des mentions et des citations de projets nationaux et continentaux du MAEP sur la bonne gouvernance sur le continent.
142. La pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur la mise en œuvre des activités de sensibilisation dédiées à promouvoir le travail du MAEP sur la bonne gouvernance au niveau national et à travers le continent. Des ajustements sont effectués au niveau de la communication et de la sensibilisation pour donner plus de visibilité au travail virtuel et aux activités au niveau des réseaux sociaux. Cela permettra de renforcer la sensibilisation et la présence médiatique du MAEP sur le continent.



143. En 2020, la crise de la COVID-19 a nécessité un remoulage des pratiques et des consultations et autres travaux avec les structures nationales et politiques. Cela a retardé certaines réunions et a nécessité un renforcement des capacités des ressources humaines de la structure continentale MAEP et ses démembrements au niveau national, pour l'exécution du mandat du MAEP malgré la pandémie de la Covid-19.

144. Les réalisations suivantes ont été enregistrées en 2020 :

- La validation du nouveau Plan stratégique du MAEP 2020-2024 par le Forum du MAEP de février 2020 et la Conférence de l'UA.
- Des consultations, une collaboration et une formation virtuelles ont été dispensées aux structures nationales du Kenya et du Tchad sur la production des rapports nationaux sur la gouvernance.
- Le Sous-comité des points focaux du MAEP sur la structure organisationnelle a commencé à examiner le projet de structure organisationnelle pour le plan stratégique 2020-2024.
- La mise en œuvre effective de la gouvernance des TIC a démarré sous de nouvelles conditions imposées par la COVID-19. Le MAEP a mis au point un plan de continuité des activités et de relance après catastrophe, ainsi que des systèmes d'automatisation et de gestion des processus commerciaux et une nouvelle conception des systèmes et processus informatiques qui ont aidé le MAEP à faire face à la pandémie de la COVID-19.
- Le MAEP a organisé des ateliers de formation et de sensibilisation aux TI sur l'utilisation des outils virtuels à l'attention de deux États membres, ainsi que pour tous les membres du personnel du MAEP afin de leur permettre de travailler et de répondre à la demande croissante de nos États membres. Il a déployé le référentiel virtuel pour aider le personnel national et continental du MAEP à planifier ses projets d'activités, à mener des enquêtes, à organiser des réunions et d'autres activités courantes en utilisant les plateformes numériques.

145. À l'avenir, le MAEP utilisera une combinaison de méthodes de consultation et de travail à la fois virtuelles et traditionnelles, en fonction de ce qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats. Cela permettra également d'obtenir des résultats plus rentables.

3 *Institutionnalisation du MAEP*

3.1 Introduction

146. Le présent chapitre présente les réalisations au titre de l'institutionnalisation du MAEP lors de la revitalisation, notamment les réformes et le processus sur le continent.

3.2 Réformes institutionnelles

Le Forum du MAEP

147. Comme résumé dans le premier chapitre sur les priorités de revitalisation, lors du sommet de janvier 2016 sur la revitalisation du MAEP, les chefs d'État ont noté la nécessité d'approfondir les processus d'évaluation par les pairs du Forum du MAEP. Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda a fait une présentation sur le thème « Refonte de la philosophie du MAEP », dans laquelle il a souligné que le MAEP devait encourager des pratiques dynamiques visant à améliorer la gouvernance, tout en corrigeant les lacunes dans la réalisation des évaluations. Il a relevé qu'on avait tendance à réduire les évaluations de la gouvernance dans un champ restreint de ce qui constitue un processus démocratique, et à sous-estimer le potentiel des solutions locales en adoptant comme point de vue normatif que les solutions de gouvernance pour les Africains doivent nécessairement venir d'ailleurs. Si les idéaux qui ont conduit à la création du MAEP sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de la création du MAEP en 2003, une réévaluation après tant d'années s'avérait opportune.

148. Dans le cadre de la revitalisation des institutions du MAEP, notamment le Forum du MAEP, un projet « d'approfondissement des évaluations » a été lancé au MAEP en 2018. Tel qu'indiqué au chapitre 2 sur les réalisations dans le cadre de ce projet :

- En 2018, le MAEP a lancé un projet d'auto-évaluation des pays et des processus d'évaluation externe à partir desquels le rapport d'évaluation final du MAEP et les programmes d'action nationaux sont produits. Les extraits de l'exercice sont constitués du questionnaire d'auto-évaluation des pays révisé (finalisé en 2020), du document sur les processus et l'organisation du MAEP révisé, des Directives révisées en direction des pays pour la préparation et la participation au MAEP et du manuel du MAEP. Le MAEP a également initié des engagements avec les institutions académiques afin d'établir la base de connaissance sur la gouvernance en Afrique et le MAEP, et enrichir les capacités de recherche continentales.
- En 2019, l'équipe chargée « d'approfondir les évaluations » a finalisé la production des notes d'orientation sur les structures nationales à

l'attention des États membres, et les membres de l'équipe ont démarré les travaux de révision du questionnaire de gouvernance du MAEP à utiliser par les États membres dans le cadre de l'élaboration des rapports d'auto-évaluation des pays (RAEP).

- En 2020, le MAEP a finalisé l'élaboration des documents de référence et des recherches sur « l'approfondissement des évaluations » en vue de leur délibération lors du 4e Forum annuel sur la méthodologie du MAEP. Le 4e Forum initialement prévu en avril 2020 a été retardé en raison de la pandémie de la Covid-19, et a été reporté à 2021. Le questionnaire du MAEP a également été révisé pour transmission aux organes décisionnels du MAEP et validation en 2021.

149. Suite aux révisions des modes de fonctionnement des organes du MAEP, plusieurs changements structurels clés ont déjà été effectués par les structures du MAEP, en prélude aux délibérations sur les recommandations du groupe de travail sur « l'Approfondissement des évaluations » actuellement prévues pour le 4e Forum méthodologique annuel en 2021. Ils sont résumés ainsi qu'il suit.

- Depuis 2020, le Forum du MAEP a initié l'évaluation par les pairs des rapports sur les évaluations ciblées des États membres, qui sont plus courtes et plus ciblées sur des sujets spécifiques que les traditionnelles évaluations complètes des quatre domaines thématiques du MAEP.
- Depuis août 2016, les réunions de pré-sommet du MAEP ont été interrompues par les organes du MAEP, dans la mesure où ces réunions devenaient une répétition des discussions au niveau des réunions individuelles des Points focaux et du Panel du MAEP qui se tiennent normalement le jour précédant un Forum du MAEP. Depuis 2016, tous les points à examiner par le Forum sont présentés à la réunion du Comité des points focaux qui a lieu à peu près deux jours avant le Forum du MAEP. Le Panel du MAEP présente ses rapports techniques lors de cette réunion, en vue des échanges avec les Points focaux des États membres, avant la présentation officielle et l'examen par les pairs lors du Forum du MAEP.
- Création du Comité consultatif continental (CCC) des Conseils nationaux de gouvernance au début de la période de revitalisation, afin de donner des orientations sur la mise en œuvre des principes du MAEP au niveau national. Le CCC sert également de plateforme d'échange des meilleures pratiques et d'apprentissage collégial entre tous les CNG. Par ailleurs, en 2019, le CCC a contribué à la rédaction du deuxième Plan stratégique du MAEP pour la période 2020-2024.
- Création du Comité de coordination des secrétariats nationaux en 2019, afin, entre autres, de renforcer les capacités techniques et administratives des secrétariats nationaux et de faciliter une interaction efficace entre les secrétariats nationaux et d'autres structures nationales et continentales.
- Mise en place d'un Réseau de communicateurs du MAEP. En 2019, un forum des communicateurs du MAEP a été mis en place, composé des principaux responsables de la communication des structures nationales et du Secrétariat continental. Le premier Forum des communicateurs s'est tenu à Pretoria en mai 2019, et a réuni les Secrétariats nationaux du MAEP de sept États membres, ainsi que les équipes de communication de l'UA, les grands organes de presse et des entreprises du Ghana, du

Kenya, de Maurice, du Nigéria et d’Afrique du Sud, ainsi que des partenaires tels que la Banque africaine de développement et l’UNESCO ; et

- La création d’un Réseau des jeunes du MAEP en 2019 à la suite du tout premier Symposium international des jeunes du MAEP tenu à N’Djamena du 1er au 2 juillet 2019. Le Symposium qui a réuni des jeunes participants de 40 États membres a été ponctué par le discours thème de Son Excellence Idriss Déby Itno, Président du Forum MAEP. L’Envoyé de l’UA pour la jeunesse a pris part au Symposium et s’est engagé à œuvrer aux côtés du MAEP pour promouvoir la bonne gouvernance et l’adhésion universelle au MAEP.

3.3 Instruments juridiques

150. En 2019, les structures du MAEP ont approuvé ou adopté les instruments juridiques suivants :

- Les Statuts du MAEP adoptés par la Conférence de l’UA lors de son sommet de février 2020 ; et
- Les règlements intérieurs du Forum du MAEP, du Comité des points focaux, du Panel d’éminentes personnalités et du Secrétariat continental.

151. Ces nouveaux instruments juridiques ont permis de faire la transition finale sur les anciennes procédures opérationnelles du MAEP approuvées en 2012.

3.4 Conclusion

152. Le présent chapitre a fait le résumé de l’institutionnalisation du MAEP intervenue dans le cadre de la revitalisation du MAEP entre 2016 et 2020. Le présent Rapport final relève ainsi que les réalisations au titre de l’institutionnalisation ont étayé les réalisations au titre de la revitalisation et vont permettre de hisser le MAEP vers les sommets dans la nouvelle ère post-revitalisation.

Union
Africaine



Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP)
230 15th Road, Randjespark
Midrand, Afrique du Sud
Tel: +27 (0) 11 256 3401

   
www.aprm-au.org